



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n° 17036-07

Rapport d'audit

**Conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR
par l'Institut de l'élevage dans le cadre du projet VARAPE**

Valorisation des races à petits effectifs par les circuits courts



établi par

Lionel Parle

Inspecteur général de santé publique vétérinaire

Thierry De Ruyter

Inspecteur général de santé publique vétérinaire

Décembre 2017

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	5
LISTE CHRONOLOGIQUE DES RECOMMANDATIONS.....	7
1. TERMES ET DÉROULEMENT DE LA MISSION.....	8
1.1. Objectifs de la mission.....	8
1.2. Déroulement de la mission.....	8
2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES ET STRUCTURATION DU PROGRAMME AUDITÉ.....	9
2.1. Présentation du contexte des races à petits effectifs.....	9
2.2. Présentation de l'organisme subventionné.....	11
2.3. Présentation des partenaires.....	14
2.3.1. Partenaires.....	14
2.3.2. Prestataires - Associations de races.....	16
2.4. Caractéristiques générales du projet.....	18
3. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'INSTRUCTION ET DU CONTRÔLE DU PROGRAMME.....	18
3.1. Le contrôle sur pièces.....	18
3.2. La formalisation de l'instruction par la DGER et les délais.....	19
3.3. Le contrôle sur place.....	22
4. EXAMEN DE LA GESTION ET DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AUPRÈS DU RESPONSABLE DU PROGRAMME.....	23
4.1. La gestion du programme.....	23
4.1.1. Les relations du responsable du programme avec la DGER.....	23
4.1.2. La gouvernance du programme.....	23
4.1.3. Le pilotage des partenaires par le responsable de programme.....	25
4.2. L'exécution du programme.....	25
4.2.1. Faits marquants des réalisations.....	25
4.2.2. Écarts avec le prévisionnel.....	29
4.2.3. Perspectives et suites.....	30
4.3. La gestion financière du programme.....	30
4.3.1. Budget prévisionnel.....	30
4.3.2. Réalisations budgétaires.....	32
4.3.3. Dépenses de personnel qualifié affecté au programme.....	33
4.3.4. Dépenses directes.....	36
4.3.5. Charges indirectes affectées au programme.....	37
5. EXAMEN DE LA GESTION ET DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AUPRÈS DE PARTENAIRES POUR CERTAINES OPÉRATIONS :.....	37
5.1. Audit des opérations conduites par TRAME.....	38
5.1.1. La gestion interne des opérations par TRAME.....	38
5.1.2. L'effectivité de l'utilisation des subventions CASDAR par TRAME.....	38
5.2. Audit des opérations conduites par la chambre d'agriculture de Savoie Mont-Blanc (CA 73).....	39
5.2.1. La gestion interne des opérations par la CA 73.....	39
5.2.2. L'effectivité de l'utilisation des subventions CASDAR par la CA 73.....	40
5.3. Audit des opérations conduites par la chambre d'agriculture de la Drôme (CA 26).....	40

5.3.1. La gestion interne des opérations par la CA 26.....	40
5.3.2. L'effectivité de l'utilisation des subventions CASDAR par la CA 26.....	41
5.4. Le contrôle des partenaires par le responsable de programme.....	42
CONCLUSION.....	44
ANNEXES.....	45
Annexe 1 : Lettre de mission.....	46
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	48
Annexe 3 : Observations en procédure contradictoire.....	50
Annexe 4 : Liste des sigles utilisés.....	59
Annexe 5 : Liste des textes de références.....	61

RÉSUMÉ

La mission d'audit du projet «Valorisation des races à petits effectifs par les circuits courts (VARAPE)» piloté par l'Institut de l'élevage (IDELE) a été conduite conformément aux dispositions réglementaires et à la méthodologie d'audit mise en œuvre à la mission d'inspection générale et d'audit du CGAAER pour les dossiers financés par le CASDAR.

Le programme audité s'inscrit dans un appel à projets d'innovation et de partenariat 2011 et s'étend jusque fin 2014. Sous le pilotage d'IDELE, il a réuni 11 partenaires publics et privés pour caractériser les conditions de réussite et les points de vigilance d'une démarche « Circuits courts» valorisant au mieux les productions des races à petits effectifs. Ce projet s'appuie sur une démarche participative qui a largement associé les partenaires et de nombreux représentants de races pour mettre à disposition des éleveurs des outils, méthodes, itinéraires, références, adaptés à chaque race et aux contextes techniques et économiques dans lesquels elles évoluent.

Les dépenses prévisionnelles totales du projet s'élèvent à 579 622 € et la subvention du CASDAR à 341 316 €, soit 59 %. Les dépenses effectives ont été supérieures de 6,6 % au regard des prévisions pour une aide du CASDAR inchangée.

L'organisation administrative de l'instruction et du contrôle du programme a pu s'appuyer par anticipation sur les principes du guide des modalités financières publié en 2012. Les auditeurs ont relevé une relative lenteur de la procédure puisque 8 mois se sont écoulés entre le dépôt du dossier finalisé et le versement du 1^{er} acompte. Ce retard peut s'expliquer en partie par les modifications apportées au projet pendant cette période. La réduction du nombre de partenaires (de 20 à 11), accompagnée d'une redistribution des crédits a été actée dans la convention de novembre 2011 sans que le dossier finalisé n'ait été consolidé, ce qui a entretenu une certaine confusion dans la prise de connaissance du projet.

La demande de versement du solde de la subvention n'a été formulée par IDELE que le 28 juin 2016 (soit avec 14 mois de retard sur le prévisionnel) et une réfaction de 6 074 € a été appliquée en raison de quelques sous-réalisations.

L'examen de la gestion et de l'exécution du programme révèle que la plupart des actions conventionnées ont bien été conduites.

Les principales productions du projet sont des brochures ou fiches techniques par races et surtout le guide VARAPE, production emblématique sous-titrée « la via-ferrata de vos projets collectifs ». Avec une présentation très pratique sous forme de tableaux, ce guide atteint son objectif en permettant aux utilisateurs de cheminer étape par étape pour accompagner une réflexion collective.

Néanmoins les constats effectués sur les sites en ligne et les entretiens avec certains partenaires en régions permettent de constater quelques difficultés dans la diffusion de ces outils.

Les contrôles de l'exécution financière du programme n'ont révélé aucune dérive grave.

Cependant plusieurs anomalies, sans impact sur la conformité de l'utilisation des fonds CASDAR, ont été relevés par les auditeurs. Elles sont à l'origine de recommandations destinées à faciliter et améliorer le suivi budgétaire de tels programmes.

Les contrôles réalisés sur place ont permis de vérifier l'existence et la qualité des pièces justificatives des dépenses servant d'assiette au subventionnement du CASDAR. Les auditeurs concluent à la conformité de l'utilisation des crédits CASDAR par IDELE dans le cadre du programme VARAPE en formulant six recommandations adressées à la DGER et à IDELE.

Dans le cadre de la phase contradictoire, les réponses de la DGER et d'IDELE du 8 décembre 2017 ont été annexées au rapport définitif. Certains éléments ont été repris dans le corps du texte.

Mots clés : CASDAR, appel à projets d'innovation et de partenariat, VARAPE, races à petits effectifs, circuits courts, vente directe, élevage, projet, innovation, partenariat, exploitation spécialisée, production animale, race animale, terroir, territoire, valorisation, guide, bovin, ovin, porcin, volaille.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES RECOMMANDATIONS

R1. Adressée à la DGER : en cas de modification importante du projet postérieurement à l'arrêté de désignation, demander au porteur de projet de produire un nouveau document finalisé consolidé, qui pourra servir de référence à l'instruction et aux éventuels contrôles.....	21
R2. Adressée à IDELE et à la DGER : prévenir les retards dans la fourniture des comptes rendus et documents financiers en mettant en place une organisation plus rigoureuse avec les partenaires de projet pour IDELE chef de projet et en exerçant une pression supérieure sur le respect des échéances pour la DGER.....	22
R3. Adressée à IDELE : afin de garantir le bénéfice des productions du projet VARAPE à tous les intervenants en élevage, s'assurer que :.....	29
- le lien vers le guide soit clairement visible et identifiable sur le site internet IDELE,.....	29
- l'accès aux divers documents soit simplifié.....	29
R4. Adressée à la DGER : préconiser une unité de temps commune (le jour travaillé) dans tous les tableaux de restitution transmis au service instructeur.....	35
R5. Adressée à la DGER et IDELE : Exiger des prestataires la fourniture de factures détaillées..	37
R6. Adressée à la DGER et IDELE : faire respecter par les partenaires les plafonds prévus pour les charges indirectes.....	37

1. TERMES ET DÉROULEMENT DE LA MISSION

1.1. Objectifs de la mission

La mission d'audit du projet « Valorisation des races à petits effectifs par les circuits courts (VARAPE) », porté par l'Institut de l'élevage (IDELE), a été conduite en application des dispositions de l'arrêté ministériel du 25 avril 2007 modifié relatif au contrôle exercé par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur les organismes bénéficiaires des subventions financées par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Le contrôle est réalisé, après paiement, sur l'ensemble des bénéficiaires, et vise à s'assurer que la destination des concours financiers est conforme au but pour lesquels ils ont été consentis.

L'audit amène à investiguer plus spécialement les questions suivantes :

- l'effectivité des actions financées par le CASDAR : il s'agit de s'assurer que l'ensemble des opérations décrites dans le dossier finalisé et dans le rapport d'exécution correspond bien à des réalisations concrètes,
- la conformité de l'utilisation des fonds du CASDAR : il s'agit de vérifier que l'utilisation de la subvention attribuée est bien justifiée et conforme aux directives nationales relatives à la mise en œuvre du programme de développement agricole et rural.

Il convient de préciser que, conformément à l'arrêté ministériel visé ci-dessus, la mission n'a pas vocation à procéder à une évaluation. La pertinence des actions engagées et la performance du dispositif n'entrent pas dans le champ de l'audit. Un autre type de missions du CGAAER est spécifiquement dédié à l'évaluation des programmes de développement agricole et rural.

1.2. Déroulement de la mission

La mission a été préparée en rassemblant le dossier d'instruction de la sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales (SDRICI) de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), la documentation recueillie sur le site internet IDELE et des informations techniques sur le thème traité.

Les entretiens et visites se sont déroulés de la façon suivante :

- Remise du dossier le 4 avril 2017 par Mme Danièle Saint-Louboué, chargée de mission au bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation (BDAPI) de la DGER suivie d'une phase de prise de connaissance ;
- Entretien le 5 mai 2017 avec la gestionnaire du BDAPI pour examiner les questions posées par l'étude du dossier et le faire compléter de certaines pièces utiles à sa compréhension ;
- Entretien le 8 juin 2017 au siège IDELE à Paris avec Mme Christèle Couzy, responsable du projet VARAPE, M. Jean-Charles Stettler, responsable financier et Sylvie Leconte, animatrice du contrôle de gestion, et début d'examen des pièces justificatives présentées par IDELE.
- Entretiens avec des partenaires du projet et examen des pièces justificatives :
 - le 13 septembre 2017 au siège de TRAME (Tête de réseaux pour l'appui méthodologique aux entreprises), association nationale de développement agricole et rural, à Paris avec MM. François-

Xavier Delépine, Directeur, et Denis Ollivier, chargé de mission ;

- le 3 octobre 2017 à la Chambre interdépartementale d'agriculture de Savoie-Mont-blanc, à Chambéry, avec MM. Vincent Michel-Mazan, responsable du pôle filières et Alain Darnajoux, responsable administratif et financier et Mmes Claire Deffontaines, chargée de mission ingénierie financière et Anne-Solenne Henry, responsable d'équipe projets de filières et circuits courts ;

Ont également été entendus dans ce cadre, à Ugine (Savoie) :

MM. Loïc Perriaux, vice-président de l'Union des éleveurs de la race Thônes et Marthod et Pascal Paon, responsable du centre à béliers d'Ugine et Mme Isabelle Pénot-Nicollin, trésorière de l'Union des éleveurs de la race Thônes et Marthod .

- le 4 octobre 2017 à la Chambre d'agriculture de la Drôme, à Bourg-lès-Valence, avec M. Jean-Luc Pommarel, chargé de mission politiques publiques et Mme Françoise Robert, animatrice ;

a également été entendue dans ce cadre, à Izeron (Isère) :

Catherine Duboucher, éleveuse et membre de la commission d'orientation raciale Villard de Lans.

• Contrôle de documents comptables :

le 19 octobre 2017 au siège IDELE à Paris, avec M. Jean-Charles Stettler, responsable financier et Mme Sylvie Leconte, animatrice du contrôle de gestion.

Les auditeurs tiennent à remercier les personnes rencontrées pour la qualité de leur accueil et leur disponibilité tout au long de la mission.

Ce rapport a été supervisé par M. Dominique Riffard, Inspecteur général de l'agriculture le 31 octobre 2017, avant la phase contradictoire.

Le projet de rapport a été transmis pour contradiction, sous forme de courrier électronique, au pilote du programme et à la DGER le 9 novembre 2017.

La DGER a répondu le 8 décembre 2017 en formulant des observations sur cinq des recommandations du rapport.

IDELE, par un courrier du 8 décembre 2017, a apporté des éléments de réponse à certaines remarques.

Ces réponses sont annexées au présent rapport (annexes 3). Certains éléments ont été repris dans le texte du rapport définitif.

2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES ET STRUCTURATION DU PROGRAMME AUDITÉ

2.1. Présentation du contexte des races à petits effectifs

Dans les années 1950-60, l'élevage français s'est profondément modernisé, spécialisé et intensifié. La loi sur l'élevage de 1966 a confirmé cette évolution en orientant préférentiellement les moyens de l'état au profit d'un nombre limité de races et de programmes de sélection.

Beaucoup des races encore numériquement abondantes au lendemain de la seconde guerre mondiale ont alors décliné. Dès la fin des années 60, la prise de conscience de la menace de

disparition a conduit à la mise en œuvre des premiers programmes de sauvegarde. Ceux-ci se sont multipliés dans les années 70-80 avec le soutien de l'Etat et souvent des collectivités territoriales concernées. L'Europe s'est impliquée dans les années 90.

La première phase de ces programmes a visé la reconstitution des effectifs tout en recherchant la meilleure variabilité génétique possible. Dans la majorité des cas, cet objectif, à la fois démographique et génétique, a été atteint.

La seconde phase, dans laquelle s'inscrit le programme audité, consiste pour chacune de ces races à développer une dynamique économique pour consolider leur survie à long terme.

L'article D653-9 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) introduit les définitions suivantes :

- race locale : une race majoritairement liée par ses origines, son lieu et son mode d'élevage à un territoire donné ;
- race à petit effectif (RPE) : une race ayant moins d'un nombre de femelles ou de femelles reproductrices à définir en fonction des espèces ;

Entre autres missions, il confie à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), seul pour les espèces bovine, ovine, caprine, porcine et en association avec l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour les équidés, celle de préserver les ressources zoogénétiques.

Des textes d'application ont été pris.

Concernant les espèces bovine, ovine, caprine et porcine, au moment de l'appel à projets CASDAR de 2011, l'arrêté en vigueur dans ce domaine était celui du 26 juillet 2007¹. Il donnait les définitions suivantes :

- Une race est dite locale si des liens suffisants avec un territoire spécifique sont démontrés, notamment si 30 % des effectifs de femelles reproductrices sont situés dans un seul département ou 70 % dans trois départements limitrophes deux à deux.
- Une race est dite à petits effectifs si elle présente sur le territoire national un effectif de moins de 5 000 femelles reproductrices pour les bovins, de 8 000 pour les ovins et caprins et de 1000 pour les porcins.
- Une race est dite menacée si elle répond à l'une des conditions suivantes :
 - son effectif global ou celui de ses reproducteurs actifs est insuffisant ;
 - le programme de conservation ou d'amélioration génétique mis en oeuvre met en danger la diversité génétique intraraciale ;
 - un cas de force majeure met en péril sa gestion zootechnique.

Ces éléments sont notamment évalués au moyen d'indicateurs dont les valeurs sont issues des systèmes nationaux d'information génétique.

Ainsi :

- 46 races bovines sont reconnues : 29 sont « locales » incluant 23 « à petits effectifs » ;
- 57 races ovines sont reconnues : 44 sont « locales » incluant 27 « à petits effectifs » ;
- 12 races caprines sont reconnues : 9 sont « locales » incluant 8 « à petits effectifs » ;

¹ Cf. annexe 4. L'arrêté du 29 avril 2015 a abrogé cet arrêté. Outre le nombre de races reconnues qui a été modifié, la notion de « race à faibles effectifs » disparaît au profit de la notion de « race menacée d'être perdue pour l'agriculture ». La définition de « race locale » reste la même.

- 12 races porcines sont reconnues : 7 sont « locales » et toutes « à petits effectifs » ;

Concernant les volailles, le secteur avicole professionnel exploitant des souches sélectionnées issues de multiples races, c'est le secteur non professionnel qui assure la sauvegarde des races locales, souvent baptisées « anciennes ». Leur élevage est aux mains de passionnés et relève pour l'essentiel d'une activité de loisirs sans vocation commerciale. Le site de la Fédération Française des Volailles présente ainsi 45 races (hors races naines). Pour ces espèces, il n'existe aucun texte réglementaire analogue à ceux mentionnés ci-dessus

2.2. Présentation de l'organisme subventionné

L'Institut de l'élevage (IDELE) est une association loi 1901. Il est né en 1991-1992 de la fusion de l'Institut technique de l'élevage bovin (ITEB, né lui-même en 1962) et de l'Institut technique de l'élevage ovin et caprin (ITOVIC, né lui-même en 1968).

Organisme de recherche-développement, IDELE est aujourd'hui l'institut technique de référence en matière d'élevage de ruminants. Il travaille sur les domaines d'expertises suivants :

- la génétique,
- les techniques d'élevage,
- l'environnement,
- la santé,
- le bien-être animal,
- la qualité des produits,
- l'économie des filières et de l'exploitation,
- les systèmes d'élevage,
- le métier d'éleveur,
- les systèmes d'informations,
- la coopération internationale.

Ses travaux, à la convergence de la recherche et du développement, lui permettent d'élaborer des documents techniques et des outils destinés aux techniciens et aux éleveurs et des solutions innovantes dans un environnement en perpétuelle évolution.

Son siège social et administratif est à la Maison nationale des éleveurs, 149 rue de Bercy à Paris.

Son effectif est de 248 personnes dont 200 ingénieurs et techniciens. 80 % du personnel technique est implanté en régions au sein de sites propres, de bureaux rattachés et d'unités expérimentales affichant ainsi une volonté forte de se trouver au plus près des systèmes d'élevage.

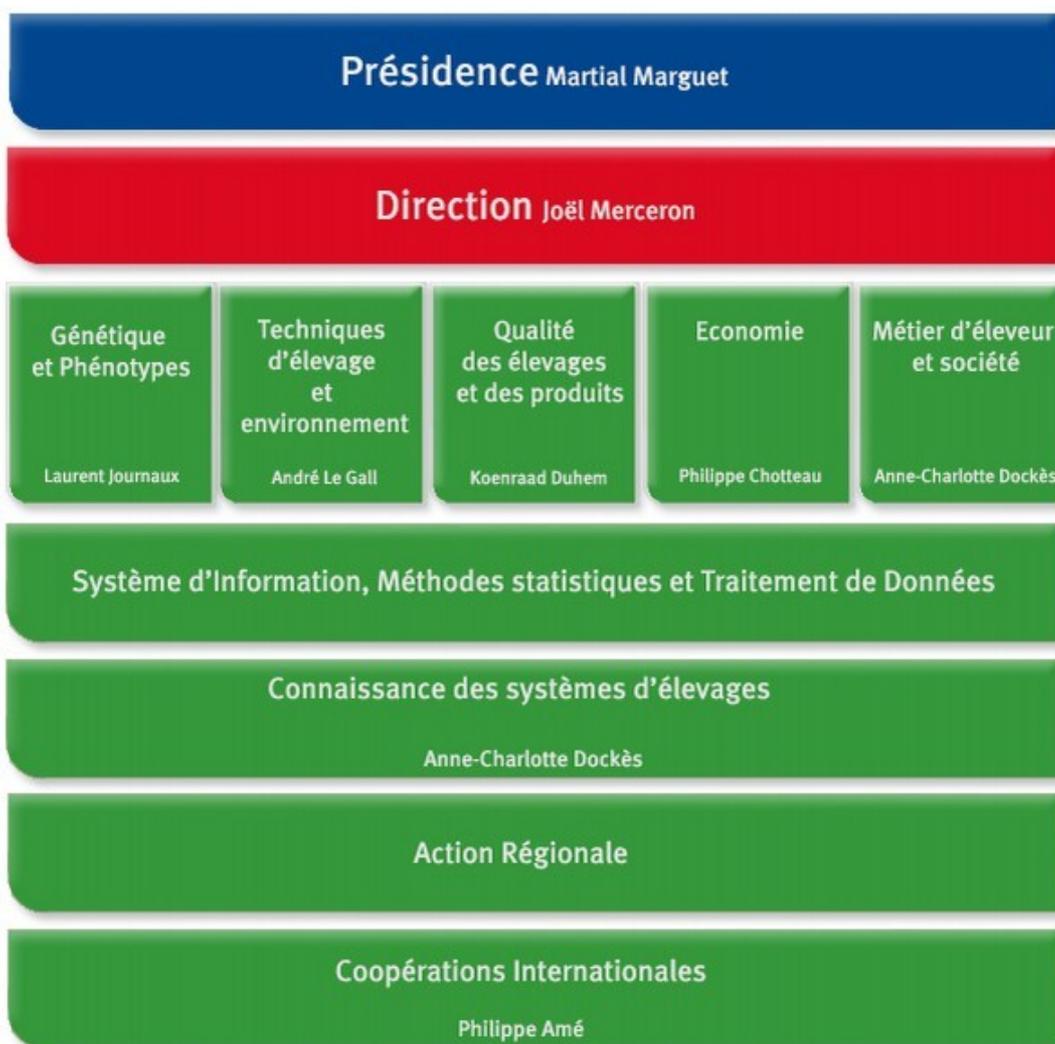


Sites et bureaux rattachés

Unités expérimentales

La gouvernance d'IDELE est assurée par son conseil d'administration dont le bureau est composé des 4 fédérations spécialisées (Fédération nationale des producteurs laitiers (FNPL), Fédération nationale bovine (FNB), Fédération nationale ovine (FNO) et Fédération nationale des éleveurs de chèvres (FNEC)), de Coop de France et de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA).

IDELE est organisé en 5 départements et 4 domaines transversaux :



IDELE dispose d'un budget opérationnel d'environ 28 millions d'Euros. Sur la base des comptes 2016 (documentation interne remise par IDELE), les sources extérieures de financement représentent la quasi-totalité du budget opérationnel (99%). Elles se répartissent comme suit :

- Ventes et prestations de services : 12,8 %
- Conventionnements publics annuels : 51,7 %
- Conventionnements publics sur AAP : 12,2 %
- Conventionnements interprofessionnels : 17,5 %
- Conventionnements privés : 5,7 %

Le secteur des prestations (formations surtout) progresse régulièrement et compense la baisse des conventionnements annuels publics et interprofessionnels. Dans le détail, les montants correspondants aux AAP CASDAR diminuent régulièrement mais sont compensés par des fonds publics dans le cadre d'autres AAP. La part des financements européens augmente : programmes Interreg, LIFE (environnement) et H 2020 (innovation).

Au sein d'IDELE, le projet VARAPE a été confié au service « Approches sociales et Travail en élevage » (ASTRE) basé à Lyon, du département « Métier d'éleveur et société ».

Le budget 2017 du service ASTRE sera d'environ 723 000 €, correspondant à la participation (le plus souvent en tant que chef de file) à 17 projets.

2.3. Présentation des partenaires

Au départ IDELE a construit le projet VARAPE avec le concours de 20 partenaires, dont 13 associations de races à petits effectifs (RPE). Son architecture a ensuite été modifiée. Le nombre de partenaires a été réduit à 11. Neuf associations de races partenaires sont devenues prestataires (voir § 3.2).

Au final, outre IDELE, chef de file et coordonnateur du projet, les partenaires et prestataires suivants ont été mobilisés.

2.3.1. Partenaires

Ces partenaires ont tous signé une lettre d'engagement et une convention inter-partenaire avec IDELE.

- Institut national de la recherche agronomique (INRA)
L'INRA, fondé en 1946, a le statut d'Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) et est placé sous la double tutelle du ministère chargé de la Recherche et du ministère chargé de l'Agriculture.
Au sein de l'INRA, le partenariat a été noué avec le département Sciences pour l'action et le développement (SAD) et son Laboratoire de recherche pour le développement de l'élevage (LRDE) basé à Corté et spécialisé dans la définition de références, outils, modèles et méthodes applicables au développement des activités d'élevage : fonctionnement des troupeaux, occupation de l'espace, gestion des ressources (animales et fourragères), protection des produits de l'élevage, formes d'organisation des acteurs. Cette expertise explique sa participation à VARAPE.
- Tête de réseaux pour l'appui méthodologique aux entreprises (TRAME)
TRAME est une association nationale de développement agricole et rural, réseau associatif dont le cœur de métier est d'accompagner des collectifs d'agriculteurs et salariés agricoles vers la triple performance humaine, économique et environnementale. Dans ce cadre, TRAME a notamment développé des compétences dans le montage et la mise en oeuvre de projets collectifs explorant de nouvelles activités dans le domaine des circuits courts. C'est la raison pour laquelle IDELE a sollicité TRAME pour co-construire le projet VARAPE.
- Institut français du porc (IFIP)
L'IFIP est un institut technique ayant pour mission d'accompagner les organisations professionnelles de la filière porcine. Il est né en 2006 du regroupement des activités de recherche et développement du Centre technique de la salaison, de la charcuterie et des conserves de viandes (CTSCCV), créé en 1954, et de l'Institut technique du porc (ITP), lui-même créé en 1961. Son financement est assuré par trois sources principales : les entreprises, l'interprofession INAPORC, et les organismes publics.
L'IFIP concentre ses activités dans quatre domaines : économie de la filière porcine, viandes et charcuteries, amélioration génétique et techniques d'élevage. Il est également maître d'œuvre du programme de sauvegarde des races porcines d'élevages originaires du territoire français et c'est pour cela que son partenariat a été sollicité
- Institut technique de l'aviculture (ITAVI)
L'ITAVI, créé en 1968, est un institut de recherche appliquée et de développement qui

accompagne les professionnels des filières avicole, cunicole, palmipèdes à foie gras et piscicole. Le financement de cette association loi 1901 est analogue à celui de l'IFIP.

Les travaux de l'ITAVI cherchent principalement à évaluer et promouvoir les innovations technologiques, à maîtriser la qualité des produits, à définir des références et réaliser des expertises, à explorer de nouveaux systèmes de production et à anticiper les évolutions structurelles. L'ITAVI conduit notamment des enquêtes et accompagne les réflexions prospectives des filières concernées. Cette expertise justifie son association à VARAPE.

- Collectif des races locales de massifs (CORAM)

CORAM est une association créée en 2007 afin promouvoir, coordonner, représenter et défendre les races locales situées sur les principaux massifs français (Alpes, Pyrénées, Massif central et Corse). Ses travaux recherchent l'amélioration de la compétitivité des élevages tout en axant leur politique sur le maintien de pratiques de production liées aux territoires qu'elles occupent et sur le renforcement du lien entre les races locales et leurs produits typiques. Il regroupe les Organismes de sélection (OS) qui ont en charge la gestion des races locales de massif. Son expérience dans le domaine des RPE, et le fait que les OS de certaines des races étudiées par VARAPE soient membres de CORAM, ont assez naturellement fait de CORAM un partenaire du projet.

- Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) du Loir-et-Cher (Vendôme) et de Charente (Angoulême)

Au sein de ces établissements, les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) ont été associés à VARAPE pour l'analyse d'expériences de RPE déjà engagées dans la valorisation de leurs productions, pour le recueil de références technico-économiques et leur participation aux enquêtes auprès des consommateurs concernant les races ciblées par le projet, pour la conception de modules de formation et pour informer les autres lycées agricoles concernés par des RPE.

- Chambre d'agriculture de la Haute Vienne (CA 87)

La CA 87 suit et anime le Syndicat des éleveurs de la race porcine Cul Noir Limousin, en liaison avec l'IFIP.

Apprécié pour sa chair ferme et persillée, et pour son gras abondant et fondant idéal pour l'utilisation en cuisine ou pour les charcuteries, le porc Cul Noir Limousin bénéficie d'un Groupement Qualité travaillant depuis 2011 à la création d'une filière de production et de commercialisation de porcs charcutiers lourds et légers. En 2014, 25 éleveurs détiennent 125 truies, essentiellement en Limousin.

- Chambre d'agriculture de Savoie (CA 73)

Le pôle Filières de la CA 73 (devenue Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc en 2013, en cours de projet VARAPE, après fusion avec la Chambre de Haute-Savoie) encadre et anime l'Union des éleveurs de la race ovine Thônes et Marthod.

Le mouton Thônes et Marthod est utilisé en système laitier avec transformation fermière ou en système allaitant. Fin 2014, on comptait 6 600 brebis. Les éleveurs professionnels représentent environ la moitié des détenteurs et possèdent 80% des brebis. 6 cheptels sont actuellement entièrement en filière Lait.

- Chambre d'agriculture de la Drôme (CA 26)

L'équipe Elevage du service Filières de la CA 26 encadre les éleveurs de l'association OUINTIA « Grise du Vercors ».

La poule Grise du Vercors a été récemment réintroduite dans des élevages professionnels. Protégée par la marque « Grise du Vercors », la race est essentiellement valorisée en circuits courts pour ses poulets de chair prêts à cuire, abattus à 150 jours en moyenne.

« Race » recréée dans les années 90, elle n'est pas à ce jour reconnue « officiellement » par la Fédération Française des Volailles.

- Association du Boeuf nacré de Gascogne

Le Boeuf nacré de Gascogne est une production particulière de la race Mirandaise, ou Gasconne aréolée, visant à valoriser des veaux de lait ou des boeufs de 5 ans. Cette association est appuyée par la Fédération Interdépartementale de la race Mirandaise et IDELE (Organisme de sélection des races bovines locales à petits effectifs). La Mirandaise aréolée est une race allaitante à croissance lente. Les éleveurs valorisent leurs produits de façon individuelle ou par la filière Boeuf nacré de Gascogne. Selon IDELE, fin 2014, 75 détenteurs, surtout dans le Gers, presque tous professionnels se partagent 543 femelles. 6 ont adopté le cahier des charges Boeuf nacré de Gascogne.

2.3.2. Prestataires - Associations de races

Ces prestataires n'ont signé ni lettre d'engagement ni convention inter-partenaire avec IDELE.

- Union Bretonne Pie Noir.

L'Union Bretonne Pie Noir, avec l'appui du Conservatoire des races animales en Pays de la Loire (CRAPAL) et de la Fédération des races de Bretagne assure le suivi de la race bovine Bretonne Pie Noir. Cette race mixte possède un produit emblématique, le Gwell, protégé par une marque collective - Gwell. Les éleveurs valorisent également d'autres produits laitiers (systèmes laitiers) ainsi que la viande (systèmes allaitants). Selon Races de France, environ 400 détenteurs, aux trois-quarts en Bretagne et Loire Atlantique, dont 70 éleveurs professionnels se partagent 1578 vaches.

- Association des éleveurs de Ferrandaise.

L'Association des éleveurs de Ferrandaise, avec l'appui d'IDELE et le soutien important du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, assure le suivi de la race bovine Ferrandaise. Cette race a gardé sa mixité. Selon IDELE, fin 2014, environ 310 détenteurs, presque tous professionnels dans le Puy de Dôme se partagent 2141 femelles.

- Syndicat des éleveurs de Froment du Léon.

Le Syndicat des éleveurs de Froment du Léon assure, avec l'appui d'IDELE, le suivi de la race. Cette race laitière est utilisée en transformation à la ferme avec vente des produits en circuits courts (beurre) ou en troupeaux mixtes avec vente du lait en laiterie. De nombreux éleveurs amateurs possèdent également quelques vaches. Selon IDELE, fin 2014, 98 détenteurs, en Bretagne, se partagent 344 femelles.

- Association de sauvegarde de la race Maraîchine.

L'Association de sauvegarde de la race Maraîchine, avec l'appui d'IDELE, du Conservatoire des ressources génétiques (CREGENE) du Centre Ouest Atlantique, du

CRAPAL et de l'INRA, assure le suivi de la race. Elle est utilisée majoritairement en systèmes allaitants de valorisation des prairies humides. Selon IDELE, fin 2014, 97 détenteurs, en Charente Maritime, Deux Sèvres et Vendée., tous professionnels se partagent 1768 femelles.

- Race bovine Flamande et Maison de l'élevage du Nord.

La Maison de l'élevage du Nord, en liaison avec l'Union Rouge Flamande et le CREGENE Nord Pas-de-Calais, assure le suivi de la race. Elle est élevée essentiellement dans des troupeaux laitiers conventionnels mixtes (présence d'une autre race laitière). Quelques éleveurs transforment leur lait en beurre et fromage. Selon Races de France, fin 2014, plus de 100 détenteurs, tous dans les Hauts de France, tous professionnels, se partagent 2 076 vaches.

- Association Moutons des Pays de Bretagne.

L'Association Moutons des Pays de Bretagne - Denved Ar Vro, avec l'appui du CRAPAL, assure le suivi de la race Landes de Bretagne. Les effectifs sont répartis également entre éleveurs amateurs et professionnels. La race est utilisée pour la vente directe d'agneaux, en caissettes ou carcasses. La laine est également valorisée. Fin 2014, selon la base de données de la FAO DAD-IS, il y a 1740 femelles reproductrices en région Bretagne, Loire-Atlantique et départements limitrophes. Elles sont détenues dans environ 175 élevages dont ceux de 15 professionnels qui détiennent 50% des brebis.

- Association de défense et de développement de la Chèvre poitevine.

L'Association de défense et de développement de la Chèvre poitevine assure le suivi de la race. Elle bénéficie du soutien du CREGENE et du CRAPAL. La Chèvre poitevine est surtout valorisée en production fromagère à la ferme, dans des systèmes professionnels ou familiaux. Fin 2014, selon la base de données DAD-IS² de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il y a 3 099 femelles reproductrices aux mains de 125 détenteurs. Les élevages sont aujourd'hui répartis dans toute la France.

- L'Association Chèvre des Pyrénées.

L'Association Chèvre des Pyrénées assure le suivi et le programme de valorisation de la race. Elle est une des seules races caprines de France métropolitaine à avoir gardé une mixité lait/viande clairement assumée. Qu'ils soient allaitants ou fromagers, les éleveurs valorisent principalement leurs produits grâce à la vente directe. Fin 2014, selon la base de données de la FAO DAD-IS 200 détenteurs se partagent 3 870 femelles reproductrices. Les élevages se situent principalement dans l'Aude et les Pyrénées Atlantiques.

- L'Association Poule noire du Berry.

L'Association Poule noire du Berry assure le suivi de la race Poule noire du Berry avec l'appui de l'Union pour les ressources génétiques du Berry. Cette race se professionnalise depuis 2009 par l'utilisation du centre de sélection de Béchanne (8000 poussins fournis en 2012 à 7 éleveurs professionnels) et la mise en place d'une marque « la Noire du Berry », destinée aux éleveurs professionnels qui apprécient sa très bonne aptitude à l'engraissement et sa chair ferme et savoureuse.

2 *Worldwide Domestic Animal Diversity Information System*, base de données mondiale sur la diversité des animaux domestiques

2.4. Caractéristiques générales du projet

Le projet s'inscrit sur le thème 2 « Produire et valider des références...³ » de l'appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat pour l'année 2012 lancé le 7 novembre 2011. Pour 2012, une enveloppe complémentaire spéciale incitative portant sur la thématique « Circuits courts » a également été déployée. VARAPE a été déclaré lauréat de cet appel à projets (AAP) par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 6 juillet 2011.

Dans la convention signée le 25 novembre 2011 entre la DGER et IDELE, le budget prévisionnel du projet fait état d'un montant total de 579 622 € pour lequel l'aide CASDAR s'élève à 341 316 €.

Après une phase de reconstitution des effectifs, les éleveurs de RPE éprouvent la nécessité d'assurer la pérennité de leurs activités. Dans cette optique, l'objectif de VARAPE est de caractériser les conditions de réussite et les points de vigilance d'une démarche « Circuits courts » valorisant au mieux les productions en mettant à disposition des éleveurs des outils, méthodes, itinéraires, références, adaptés à chaque race et aux contextes techniques et économiques dans lesquels elles évoluent.

Pour ce faire, toutes filières animales confondues, le projet est organisé en trois volets techniques et un volet de coordination :

- volet 1 : analyse de démarches existantes afin d'identifier les bonnes idées et pratiques ;
- volet 2 : suivi de 13 races en cours de création de filières courtes de commercialisation ;
- volet 3 : capitalisation et valorisation ;
- Volet 4 : coordination du programme.

3. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'INSTRUCTION ET DU CONTRÔLE DU PROGRAMME

3.1. Le contrôle sur pièces

Ce contrôle est assuré par le BDAPI et, en premier niveau, par la chargée de mission qui instruit et suit le programme. Les observations des auditeurs pour cette partie s'appuient pour l'essentiel sur le contenu du dossier qui leur a été remis.

Quelques pièces manquaient dans la livraison initiale du 4 avril. Elles concernaient l'appel à projet du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF), l'avis du jury et l'arrêté retenant les projets lauréats. Certains comptes rendus produits par le porteur de projet n'étaient pas datés et séparés de leurs bordereaux d'envoi.

Ces données ont pu être complétées lors de l'entretien avec la chargée de mission, Mme Saint-Louboué.

Il faut souligner l'intérêt de la journée d'information annuelle des lauréats des appels à projet,

3 Produire et valider des références qui permettront le développement de modèles de flux et/ou d'outils multicritères d'aide à la décision intégrant les contraintes de l'aval et permettant de relever le défi de la compétitivité et de la durabilité. Ces références pourront concerner par exemple : la « mitigation » des gaz à effet de serre, la fertilité physique, chimique et biologique des sols, la caractérisation des intrants, l'écotoxicité des mélanges d'intrants.

organisée par la DGER. Elle permet d'améliorer la qualité des dossiers. L'édition de règles de gestion, notamment financières, y contribue également : voir notamment le guide des modalités financières 2012⁴.

L'attention de la DGER peut se renforcer désormais sur les bilans comptables.

3.2. La formalisation de l'instruction par la DGER et les délais

- La conclusion de la convention initiale

Après traitement de la manifestation d'intérêt reçue le 15 novembre 2010, la DGER a enregistré le 5 avril 2011 le dossier finalisé retenu par le jury.

Un arrêté du MAAF en date du 6 juillet 2011 désigne le projet VARAPE présenté par IDELE comme lauréat et lui attribue une subvention maximum de 341 316 €.

La convention AAP11 n° 1122 établie suivant cet arrêté a été signée le 25 novembre 2011. Le projet retenu a sensiblement évolué sur les partenaires et prestataires par rapport au dossier finalisé du 5 avril 2011 (voir le point ci-dessous : modification du projet initial). Un exemplaire de cette convention contresignée par la DGER et le contrôleur financier budgétaire et comptable ministériel et visée par le centre de service comptable et financier est insérée dans le dossier de paiement ; elle porte dans son article 1^{er} la date limite du 31/12/2014 pour son exécution.

Le contrôleur financier a visé le 1er décembre 2011 la demande d'engagement juridique formulée par la DGER - BDAPI le 21 novembre 2011 pour un montant global de 341 316 €.

Le certificat de service fait, daté du 25 novembre 2011, nécessaire à la liquidation du premier acompte de 40 %, soit 136 526,40 €, a été transmis le 25 novembre 2011 par l'ordonnateur. Un arrêté de paiement d'un montant de 136 526,40 au profit d'IDELE est signé le même jour par la DGER.

Les auditeurs relèvent la lenteur de la procédure puisque 8 mois se sont écoulés entre le dépôt du dossier finalisé et le versement du premier acompte.

- Les modifications du projet initial

Par courriel du 13 octobre 2011, la responsable du projet a informé la DGER que plusieurs partenaires de VARAPE avaient souhaité devenir prestataires.

Le dossier finalisé du 5 avril 2011 prévoyait la participation de 20 partenaires.

En effet le projet avait ciblé 13 races à petits effectifs (RPE). Ainsi le document finalisé listait 10 associations de race en tant que partenaires, les 3 autres races suivies par VARAPE étant représentées par des chambres d'agriculture. Selon nos interlocuteurs IDELE, les associations de races ont ensuite préféré passer du statut de «partenaire» à celui de «prestataire» (sauf celle du Boeuf nacré de Gascogne). Leur principale motivation était que le statut de prestataire ne nécessite pas de convention avec le chef de file. Cela allège nettement le travail administratif puisqu'il n'y a pas de comptes rendus (intermédiaires ou final) à rédiger et l'utilisation des fonds est simplement justifiée par factures.

La convention du 25 novembre 2011 ne retiendra finalement que 11 partenaires.

⁴ Publié par note de service DGER/SDI/N2012-208 du 09 juillet 2012, mais dont les principes s'appliquaient déjà en 2011, au lancement du projet VARAPE

La répartition des enveloppes d'aides s'en trouve modifiée conformément au tableau ci-dessous, avec notamment une augmentation de la part affectée directement à IDELE.

	Aide CASDAR prévue en € dossier finalisé 05/04/2011	Aide CASDAR retenue en € convention 25/11/2011
Porteur du projet		
IDELE	192 371	224 771
Partenaires		
IFIP	31 700	31 700
ITAVI	26 305	26 305
TRAME	25 200	25 200
INRA	5 000	5 000
EPLEFPA Charente	3 800	3 800
EPLEFPA Loir-et-Cher	3 800	3 800
Chambre d'agriculture 87	5 180	5 180
Chambre d'agriculture 26	5 250	5 250
Chambre d'agriculture 73	4 710	4 710
CORAM	2 000	2 000
Boeuf nacré de Gascogne	3 600	3 600
Union Bretonne pie noire	3 600	prestataire
Maison de l'élevage du Nord	3 600	prestataire
Association Froment du Léon	3 600	prestataire
Association Ferrandaise	3 600	prestataire
Association chèvre des Pyrénées	3 600	prestataire
Association chèvre poitevine	3 600	prestataire
Association Maraîchine	3 600	prestataire
Association moutons de Bretagne	3 600	prestataire
URGB poule noire du Berry	3 600	prestataire
Total aide CASDAR	341 316	341 316

Plusieurs échanges de courriels entre la responsable du projet IDELE et la gestionnaire du dossier à la DGER ont été nécessaires (entre les 31 octobre et 10 novembre 2011) pour régler les questions soulevées par cette modification importante du projet :

- une modification du budget global, porté de 575 875 à 579 622 € pour rester dans la règle d'attribution des 60 % de l'aide CASDAR ;
- une modification des tableaux de comptes prévisionnels et de la fiche signalétique jointe à la convention ;
- une modification du tableau de ventilation du temps de travail.

Dans ses observations en phase contradictoire, la DGER précise que ces modifications respectaient rigoureusement le guide des modalités financières. Elles ont été adoptées en

complète concertation entre le ministère et IDELE.

Pour autant, l'article 1^{er} de la convention renvoie au projet qui a été agréé par le ministre de l'agriculture, sur la base d'un dossier finalisé du 5 avril 2011 qui était bien différent et qui ne mérite plus son qualificatif de « finalisé ». Les auditeurs observent qu'il n'aurait pas été très compliqué de mettre à jour ce dossier. L'absence d'un dossier consolidé entretient une certaine confusion dans la consultation des mécanismes du projet finalement retenu et pour le contrôle des éléments comptables.

R1. Adressée à la DGER : en cas de modification importante du projet postérieurement à l'arrêté de désignation, demander au porteur de projet de produire un nouveau document finalisé consolidé, qui pourra servir de référence à l'instruction et aux éventuels contrôles.

- Le versement du deuxième acompte

Conformément à l'article 3 de la convention, un deuxième acompte de 40 % a été demandé le 1^{er} août 2013 par IDELE. A l'appui de cette demande, un compte rendu technique et financier pour la période 01/12/2011 – 31/12/2012 d'IDELE et de ses partenaires a été produit le 3 août 2013. Le versement d'une subvention de 136 526,40 € correspondant à l'acompte demandé a été décidé très rapidement et finalisé par un arrêté de paiement du 28 août 2013. Un courrier de notification de la DGER à IDELE (non daté) est présent dans le dossier avec une mention « non envoyé ». Une fiche d'instruction du BDAPI en date du 28 août 2013, signée du chargé de mission et de son chef de service, est jointe au dossier remis aux auditeurs ; elle atteste de la vérification de l'existence des pièces nécessaires à la liquidation de l'acompte, et non de leur contenu.

- Le versement du solde

La demande de versement du solde de la subvention n'a été formulée par IDELE que le 28 juin 2016. Ce retard de 14 mois est expliqué par les difficultés de certains partenaires à fournir leurs contributions, notamment l'association du Boeuf nacré (cf point 4.3.2).

Outre les complications budgétaires, de tels retards peuvent avoir des conséquences sur le déroulement d'un éventuel audit. On peut se retrouver dans l'incapacité de rencontrer les personnes en charge du projet audité en raison de mutations ou changements d'affectation (exemples pour l'audit VARAPE, chez TRAME et à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc).

Il serait utile que les gestionnaires du BDAPI relancent les pilotes des projets pour éviter de tels retards.

Cette demande de versement du solde devait s'appuyer sur un compte rendu financier et sur un compte rendu technique, retrouvés au dossier dans les formes suivantes :

- Un bordereau IDELE du 16/02/2016 (non signé) mentionne la transmission du compte rendu technique final. Par ailleurs un compte rendu final VARAPE de 30 pages figure au dossier ; il ne comporte aucune date de clôture.
- Un bordereau IDELE du 29/06/2016 (non signé) mentionne la transmission du compte rendu final financier certifié par le commissaire aux comptes. Le compte rendu final joint mentionne la période du 01/01/2012 au 31/12/2014. Non relié, il comprend les comptes du

chef de file et de seulement 10 partenaires, puisque les fiches de l'association du Bœuf nacré sont manquantes.

Le BDAPI a rédigé le 8 juillet 2016 une fiche d'instruction posant une appréciation très positive sur la qualité du rapport technique et peu documentée sur l'analyse des éléments financiers.

Une réfaction de 6 074 € a été proposée en raison de certaines sous-réalisations.

Un arrêté de paiement a été établi le même jour pour un montant de 62 189,20 € et notifié par courrier de la DGER du 4 juillet 2016.

Les auditeurs soulignent la qualité du rapport technique final qui explicite les démarches et travaux conduits en détaillant les modalités de valorisation du projet et aussi les perspectives qu'il permet de dessiner. Le même niveau de qualité devrait pouvoir se retrouver dans la présentation des éléments financiers.

Conformément à l'obligation faite à IDELE par l'article 6 de la convention d'envoyer à la DGER pour chaque année du projet avant fin avril N+1 un compte rendu d'exécution intermédiaire au contenu normé, le dossier remis aux auditeurs aurait dû comporter deux documents intermédiaires rendant compte des années 2012 (en avril 2013) et 2013 (en avril 2014).

Pour l'année 2012, on dispose des comptes rendus technique et financier imprimés et reliés avec leur bordereau d'envoi par IDELE daté du 3 août 2013, soit avec 3 mois de retard.

Pour l'année 2013, le dossier ne comprend pas de comptes rendus intermédiaires. On trouve seulement, sur une clé USB annexée au dossier (reçue sous enveloppe à la DGER le 29/01/2015), un document non consolidé (format traitement de texte) intitulé compte rendu technique 2013, non daté et sans traçabilité de son envoi.

IDELE a connu des difficultés pour recueillir les données techniques et financières auprès de certains partenaires. Le BDAPI n'a pas pu exercer auprès du comité de pilotage du projet la pression nécessaire à la production de ces documents dans les délais impartis.

En phase contradictoire, la DGER explique les difficultés rencontrées avec la montée en puissance du nombre de projets CASDAR dans les années 2009, 2010 et 2011. Elle expose également les mesures déjà prises pour y remédier (cf annexe 3).

R2. Adressée à IDELE et à la DGER : prévenir les retards dans la fourniture des comptes rendus et documents financiers en mettant en place une organisation plus rigoureuse avec les partenaires de projet pour IDELE chef de projet et en exerçant une pression supérieure sur le respect des échéances pour la DGER

3.3. Le contrôle sur place

Il n'y a pas eu formellement de contrôle sur place pour ce projet.

La DGER définit une programmation de contrôles ciblés sur certains projets. De plus la gestionnaire du dossier a informé les auditeurs de son indisponibilité de plusieurs mois entre 2012 et 2014.

4. EXAMEN DE LA GESTION ET DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AUPRÈS DU RESPONSABLE DU PROGRAMME

4.1. La gestion du programme

4.1.1. Les relations du responsable du programme avec la DGER

Les relations d'IDELE avec le bureau de gestion du CASDAR à la DGER sont bonnes, même si elles sont restées épistolaires sur le dossier VARAPE, la chargée de mission n'ayant pas eu l'occasion d'effectuer de contrôles sur place, ni de participer à toutes les réunions du comité de pilotage. Les relations se sont limitées à l'instruction administrative du dossier dont les éléments rapportés plus haut montrent quelques imperfections. Du côté d'IDELE, les gestionnaires de la convention ont participé, comme chaque année, à la journée organisée par la DGER pour informer les lauréats des AAP CASDAR des conditions de gestion et suivi des dossiers. Les responsables d'IDELE se déclarent très attachés à ces journées pour améliorer le pilotage et la gestion des futurs projets.

4.1.2. La gouvernance du programme

Un comité de pilotage (COPIL) a été mis en place pour appuyer IDELE en tant que chef de file dans sa conduite du projet. La composition de ce COPIL est encore assez floue dans le document finalisé d'avril 2011, au point III.4 : « Il sera composé des représentants de chaque organisme, aussi bien techniques qu'associés ». Cette composition n'a pas été précisée après la redistribution des partenaires et prestataires intervenue en octobre 2011. A l'examen des comptes rendus, des fiches de présences et du document finalisé, point I.4.1, on peut reconstituer la liste des membres du COPIL comme suit :

Les acteurs techniques de Varape :

- IDELE
- IFIP
- ITAVI
- 2 établissements d'enseignement agricole : EPLEFPA de la Charente et du Loir-et-Cher ;
- les coordinateurs des 13 races suivies en phase 2 du projet :
 - 3 races bovines laitières : Bretonne Pie Noir, Rouge Flamande, Froment du Léon,
 - 3 races bovines allaitantes : Mirandaise, Maraîchine, Ferrandaise,
 - 2 races caprines : chèvre poitevine, chèvre des Pyrénées,
 - 2 races ovines : Landes de Bretagne, Thônes et Marthod,
 - 1 race porcine : Cul Noir Limousin
 - 2 races de volailles : Grise du Vercors, Noire du Berry,
- TRAME
- INRA SAD
- CORAM

Des organismes « associés » au Comité de Pilotage :

Organismes dont l'expérience est reconnue dans le domaine de l'accompagnement de races à petits effectifs ou dans le développement de circuits courts :

- Mouvement Interrégional des AMAP (MIRAMAP),
- Conservatoires régionaux : CRRG (Nord), CPBR (Midi-Pyrénées), CRAPAL (Aquitaine)

Pays de la Loire), CREGENE (Centre Ouest Atlantique),

- DGER du MAAF: réseau alimentation et technologie agro-alimentaire,
- Lycées agricoles possédant un cheptel de race à faibles effectifs impliquée dans VARAPE : Lycée agricole de Mirande (32) pour la Mirandaise, Lycée agricole de Luçon Pétré (85) pour la Maraîchine, Lycée agricole des Vaseix (87) pour le Porc Cul Noir Limousin, EPL du Nord-Quesnoy (59) pour la Bleue du Nord,
- Races de France,
- Slow Food France,
- CERD, pour les liens avec le projet RCC (références en circuits courts),
- Fédération nationale des CUMA pour les liens avec le projet Atomic (ateliers de transformation modulaires collectifs)

Le projet prévoyait la tenue de 4 COPIL : un COPIL de lancement fin 2011 puis un COPIL chaque fin d'année en 2012, 2013 et 2014.

Le comité de lancement du projet s'est réuni le 9 décembre 2011 à la Maison nationale de l'élevage avec 19 organismes représentés et la participation de la gestionnaire du dossier à la DGER. Il a permis aux partenaires de se présenter puis d'arrêter un calendrier pour les actions, de répartir les rôles de chacun et de mettre en place le volet 1 d'analyse des démarches existantes.

Un COPIL par visioconférence s'est tenu le 27 mars 2012 avec 15 organismes représentés.

Le COPIL du 11 septembre 2012 s'est réuni dans le cadre du sommet de l'élevage à Cournon avec 17 organismes représentés.

Deux COPIL téléphoniques se sont tenus les 13 mars 2013 et 27 juin 2013 avec une quinzaine d'organismes représentés.

Le COPIL téléphonique du 2 juin 2014 n'a pu réunir qu'une dizaine d'organismes suite à une erreur de mail-liste.

Enfin le dossier comprend une présentation pour un COPIL téléphonique prévu le 16 septembre 2014. Son ordre du jour prévoit des décisions importantes sur les programmes des séminaires, le programme de restitutions, la mise à disposition des résultats, le bilan financier et le compte rendu final.

Un comité technique est prévu par le dossier finalisé. Il rassemble les partenaires nationaux (Instituts techniques, INRA, TRAME) du projet pour assurer la cohérence entre les actions entreprises sur les différents volets. Le dossier ne permet pas de tracer les activités de ce comité autrement que par la participation de ses membres aux COPIL. En phase contradictoire, IDELE fait observer que le comité technique a été remplacé par la cellule technique, dont les activités sont décrites au point 4.2.1, et qui s'est réuni plus d'une quinzaine de fois (cf annexe 3).

Enfin l'organisation du projet comprenait aussi la mise en place de **13 comités locaux** (un pour chaque race suivie dans le volet 2 du projet). Chacun de ces comités locaux est animé par un binôme coordinateur de race / Institut technique ; il regroupe les partenaires pouvant participer à la mise en place de circuits courts collectifs : partenaires techniques, acteurs de filières et acteurs

territoriaux.

Ces comités locaux n'ont pas vraiment bien fonctionné, les participants aspiraient plutôt à échanger avec d'autres membres du réseau. L'organisation de séminaires régionaux a permis de pallier cette insuffisance des comités locaux.

4.1.3. Le pilotage des partenaires par le responsable de programme

Des conventions inter-partenariales ont été conclues entre janvier et avril 2012 par IDELE avec les 11 partenaires du projet bénéficiaires du financement CASDAR.

Le volet 4 « coordination du programme » du document finalisé comportait un calendrier des actions. Ce tableau de bord a été bien suivi. Une fois listées les 16 démarches retenues pour être étudiées, les membres du comité technique du projet (INRA, instituts techniques) se sont répartis le travail d'aller sur le terrain, rencontrer les partenaires et rapporter les données pour constituer les « fiches bleues », fiches de synthèse (4 pages) pour chacune des 16 démarches.

La convention inter-partenariale fixe dans son article 4 des obligations précises en termes de restitution. Pourtant, IDELE s'est trouvé dépourvu pour obtenir de certains partenaires les rapports d'exécution techniques et financiers dans les délais fixés au chef de file pour sa propre restitution auprès de la DGER. Les services gestionnaires des conventions chez IDELE ont été contraints à de multiples relances pour obtenir ces documents.

4.2. L'exécution du programme

4.2.1. Faits marquants des réalisations

Les modalités de pilotage du projet prévues dans le dossier ont été suivies, et même au-delà.

Dès le comité de lancement du 9 décembre 2011, une présentation des partenaires, une synthèse des attentes et l'adoption de règles de fonctionnement ont permis de lancer une dynamique de cohésion entre le pilote IDELE et ses 11 partenaires. Les comités de pilotage ont été régulièrement programmés et la cellule technique, particulièrement active en 2013 et 2014, s'est réunie une quinzaine de fois, notamment pour faire aboutir et finaliser le guide VARAPE.

Les séminaires ont beaucoup contribué à l'animation du projet. Ils répondaient à un important besoin d'échanges et de journées d'études en régions et ont eu un fort impact positif sur la motivation des participants et des organisateurs.

Pour les 3 volets pratiques du projet, on peut souligner les réalisations suivantes :

Volet 1 – Analyse de démarches existantes afin d'identifier les « bonnes idées et pratiques ».

L'objet de cette première phase était de réaliser un bilan d'expérience auprès d'une vingtaine de races possédant déjà des démarches de valorisation par les circuits courts, dans le but de faire de leurs succès ou de leurs capacités à surmonter les difficultés des modèles pour les démarches qui se construiront à l'avenir.

Ce volet devait comprendre 3 tâches :

1.1 La mise au point de la méthode d'analyse :

La grille d'analyse des initiatives collectives a été construite par les partenaires du projet

possédant une expérience dans l'analyse de filières (TRAME, IDELE, INRA SAD). Les différents critères nécessaires à une analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) ont été listés et organisés.

Deux outils ont été créés :

- Un guide d'entretien basé sur des questions ouvertes, permettant la compréhension globale de la démarche ;
- Un questionnaire d'enquête basé sur des questions fermées, reprenant des données plus factuelles.

Ils sont annexés au compte rendu du comité de pilotage du 27 mars 2012.

1.2 L'analyse de cas types en France et en Europe :

Cette tâche devait consister à caractériser des démarches intéressantes dans chacune des filières de production animale en France et dans quelques pays de l'Union Européenne. Elle devait aboutir à la rédaction de fiches pour chaque expérience, constituant la base d'un recueil utile pour la suite du projet.

Le choix des démarches à analyser a commencé dès la première réunion du projet (réunion de lancement du 9 décembre 2011). Tous les partenaires du projet ont ainsi pu s'exprimer sur leurs préférences. Une liste de 16 démarches a été validée fin mars 2012, représentant 5 espèces : bovins, porcins, ovins, caprins, volailles.

Ces 16 démarches ont pu finalement être analysées en 2012. Pour chaque démarche, une présentation individuelle a été élaborée sous la forme d'un document de 4 pages, reprenant l'historique, le fonctionnement, la description des produits, etc. (document dit « fiche bleue »).

1.3 La valorisation des résultats obtenus :

Cette tâche devait s'accomplir par l'organisation d'un séminaire regroupant les différents porteurs de projets et la diffusion de la formalisation des expériences à travers le recueil d'expériences issu de la tâche 1.2.

Elle a eu lieu lors du séminaire annuel, le 13 décembre 2012 à Vendôme, sous deux formes :

- Une présentation individuelle de chaque démarche, par les « fiches bleues ».
- Une analyse transversale élaborée en ateliers sous forme de 4 posters thématiques.

Volet 2 – Suivi de 13 races en cours de création de filières courtes.

Ce second volet de VARAPE devait comprendre deux tâches :

2.1 La conception de plans de projets pour la mise en place des filières collectives en circuits courts :

Les 13 races choisies devaient faire l'objet d'un état des lieux et d'une étude de marché pour déboucher sur un plan de projet au dernier trimestre 2012. Ce dernier inclut la définition d'objectifs à atteindre pour développer la commercialisation collective en circuit court.

Trois stagiaires sont intervenues pour le projet de mars à septembre 2012 (répartition de 4 à 5 races par stagiaire).

L'objectif des stages était d'analyser les paramètres suivants :

- La mise en place d'un circuit court collectif est-elle possible malgré des positions pouvant être divergentes au sein de la filière?

- Comprendre le rôle et les motivations de chaque acteur
- Évaluer le niveau de structuration de la filière
- Évaluer les perspectives de développement

Les stages contenaient également un volet consacré à l'étude des motivations des consommateurs et de l'importance de la notion de race à petits effectifs dans leurs motivations d'achat.

2.2 L'accompagnement des treize filières par une phase d'observation participante sur 2 ans pour suivre, comprendre et appuyer les projets.

Il a été initié par la création d'une trame envoyée à chaque partenaire racial pour élaborer en continu le bilan 2012-2014. Une synthèse de ces bilans a été faite lors du séminaire final à Barbezieux (octobre 2014). La place de la valorisation collective, des innovations ou nouveaux projets sont exposés dans le diaporama présenté. Le questionnaire d'évaluation témoigne de l'intérêt des participants pour les échanges d'outils et exemples pertinents et pour le traitement transversal des sujets.

Volet 3 – Capitalisation et valorisation des actions

Ce troisième volet de VARAPE devait comprendre trois tâches :

3.1 Construction de repères au niveau des exploitations :

De mars à septembre 2013, une stagiaire de Sup Agro Montpellier a travaillé sur le sujet « Construction d'une démarche pour l'obtention de repères technico-économiques testée et valorisée sur cinq races du projet VARAPE ». Son rapport comprend une trame de document de synthèse qui a été utilisée pour rédiger les cas concrets en race Maraîchine (3 élevages), Landes de Bretagne (3 élevages) et Thônes et Marthod (3 élevages).

De mars à septembre 2014, un stagiaire de l'ENSAIA Nancy a travaillé sur le sujet « Les démarcations collectives pour la valorisation des races à petits effectifs. Etude de la diversité des démarches et analyse de 4 races dans le cadre du projet VARAPE ». Son rapport aboutit à la création de la trame des fiches de synthèse par élevage, comprenant une description de l'élevage et ses indicateurs techniques et économiques. Ce travail a été présenté et discuté lors du séminaire final de Barbezieux (octobre 2014).

3.2 Bilan des projets :

La préparation du bilan devait s'amorcer dès le séminaire prévu en 2013. Pour répondre au besoin des partenaires de se rencontrer « sur le terrain », il a été convenu de le remplacer par des journées régionales semestrielles : journées pyrénéennes (mai 2013), journées bretonnes (novembre 2013) et journée en Auvergne (mai 2014). Les séminaires de clôture y ont été préparés.

3.3 Partage et diffusion :

La production emblématique du projet est le « Guide VARAPE : la via-ferrata de vos projets collectifs ». Ce guide d'accompagnement pour les démarches de valorisation des produits de races à petits effectifs a été co-construit par la cellule technique, avec le regard critique des 13 associations de races.

Ce guide de 25 pages se compose de 2 grandes parties :

- la démarche de réflexion, qui se déroule en 3 temps : état des lieux, définition du projet de valorisation, plan d'actions ;
- une base de ressources : documents ou sources d'information, pour la plupart issus du projet.

Avec une présentation très pratique sous forme de tableaux, ce guide atteint son objectif en permettant aux utilisateurs de cheminer étape par étape pour accompagner une réflexion.

Il a été présenté en séminaire de clôture à Paris (décembre 2014, liste de 55 participants).

Un autre séminaire de clôture s'est tenu à Barbezieux les 22 et 23 octobre 2014, avec présentation du guide et également un atelier de prise en main.

Il a donné lieu également à publication d'articles dans des revues :

- Nature et progrès avril – mai 2015 : « Races à faibles effectifs : de la conservation à la valorisation » 2 pages ;
- Travaux et innovation février 2015 : « Accompagner les éleveurs de races à petits effectifs » 4 pages, et « Races à petits effectifs, un outil du diagnostic du collectif » 3 pages ;
- Rapport FAO 2015 « Animal genetic resources for food and agriculture » un encart d'une demi-page ;
- Innovations Agronomiques 55, 29-40, février 2017 « VARAPE : des outils pour accompagner les démarches collectives de valorisation des produits des races à petits effectifs ». Ce numéro comprend les articles correspondant aux présentations du colloque CASDAR 2017.

Rappelons également la liste des rapports de stages, qui contribuent également à la diffusion :

- Marre-Cast L. (2012). Valorisation des races à petits effectifs par les circuits courts : rapport de stage, Université Montpellier 2 et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ;
- Delmotte C. (2012). Circuits courts et races à petits effectifs : état des lieux de 5 races engagées dans le projet VARAPE : mémoire de fin d'étude, Institut supérieur d'agriculture de Lille ;
- Marinthe C. (2012). Circuits courts et races à petits effectifs : état des lieux de 4 races engagées dans le projet VARAPE : mémoire de fin d'étude, Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine ;
- Fosseries E. (2013). Races à petits effectifs et circuits courts : construction d'une démarche pour l'obtention de repères technico-économiques testée et valorisée sur cinq races du projet VARAPE, Sup Agro Montpellier ;
- Van Ruymbeke P. (2013). Valorisation en circuits courts de produits issus de 5 races à petits effectifs : visions d'éleveurs, de consommateurs et d'intermédiaires, Agro sup Dijon
- Girard N. (2014). Les démarcations collectives pour la valorisation des races à petits effectifs. Etude de la diversité des démarches et analyse de 4 races dans le cadre du projet VARAPE, ENSAIA Nancy.

4.2.2. Écarts avec le prévisionnel

- Des productions mises en ligne mais des procédures d'accès trop complexes :

Les principales productions du projet ont été :

- **des brochures ou fiches techniques par races** : principaux produits et systèmes de production ainsi que les références techniques et économiques obtenues, notamment les « fiches bleues » et « fiches rouges ».
- **le guide VARAPE.**

Ces documents avaient vocation à être largement diffusés vers un public d'éleveurs, techniciens, lycées agricoles et gestionnaires des races en conservation. Les auditeurs ont pris connaissance de ces documents sous formats électroniques dans le dossier, ils n'ont pas eu accès à des documents imprimés. D'ailleurs le document finalisé prévoyait que la documentation technique produite serait diffusée à l'ensemble des partenaires du projet lors des séminaires, chacun pouvant ensuite les diffuser via les sites Internet.

Le site IDELE comporte bien une page consacrée à VARAPE mais elle ne comporte pas d'accès direct à ses productions. On y trouve, dans un encadré, une invitation à participer au groupe VARAPE, afin notamment d'accéder à des contenus complémentaires du site varape.idele.fr.

Afin de vérifier la possibilité d'accéder au guide VARAPE, les auditeurs ont renseigné une demande en ligne pour participer au groupe le 15/09/2017. Cette demande consistait en une fiche d'identification, le choix d'un login et mot de passe et également l'envoi d'un courriel à la responsable du site. Sa réponse, confirmant l'inscription sur le site varape.idele.fr a été reçue le 22/09/2017. La connexion a effectivement permis d'accéder aux productions du projet et notamment de télécharger le guide.

Des partenaires du projet ont également des pages consacrées à VARAPE sur leurs sites. Mais pour obtenir le guide VARAPE, toutes renvoient vers le site IDELE.

En phase contradictoire, IDELE informe les auditeurs que le guide VARAPE ainsi que l'ensemble des productions (fiches rouges et bleues, analyse des verrous...) seront mises en ligne en accès direct début janvier 2018, si aucun partenaire ne le refuse (une demande leur a été adressée dans ce sens) (cf annexe 3).

R3. Adressée à IDELE : afin de garantir le bénéfice des productions du projet VARAPE à tous les intervenants en élevage, s'assurer que :

- le lien vers le guide soit clairement visible et identifiable sur le site internet IDELE,
- l'accès aux divers documents soit simplifié.

- Un module de formation non formalisé :

Un **module de formation** devait être élaboré pour faire connaître la méthode de « développement d'un projet circuit court en race à très faibles effectifs » destiné aux techniciens et aux gestionnaires d'autres races, sur les bases de l'expérience acquise grâce à VARAPE. Les auditeurs n'ont pas eu accès à un tel document.

- Une communication qui n'atteint pas toutes les cibles prévues :

Parmi les résultats attendus au cours de l'année **2012**, il était prévu des **articles dans la presse**

agricole pour techniciens (Travaux et innovation, Entr'aide...) et les bulletins des différentes associations de races du projet, présentant une synthèse autour des études de marchés. Les auditeurs n'ont pas eu accès à de tels documents.

Puis les résultats du projet VARAPE devaient être présentés lors de divers **congrès** : colloque rencontre recherche ruminants (3 R) , congrès de la Fédération européenne de zootechnie (FEZ) par exemple.

Des projets sous format traitement de texte ou diaporama sont présents dans le dossier. Une communication figure effectivement au programme des journées 3R des 3 et 4 décembre 2014. On note également une présentation sous forme de poster pour le congrès annuel European federation of animal science (26-30 août 2013).

Enfin, les auditeurs ont pu consulter un document intitulé « Les verrous et opportunités pour la valorisation des produits chez les races avicoles en phase de sauvegarde » préparé pour une journée de la recherche avicole en mars 2015 (pas de preuve du prononcé).

4.2.3. Perspectives et suites

Dans son compte rendu technique final, le porteur de projet évoque trois suites possibles :

- La création d'un réseau pérenne : le groupe VARAPE :

Il s'agit de maintenir les liens créés par des temps d'échanges et visites en régions, avec l'animation de IDELE et TRAME.

- Un catalogue d'interventions commun à IDELE et TRAME (animation ou réunions sur l'utilisation du guide VARAPE ou appui à la carte). TRAME a proposé des formations à la modération pour les animateurs de projet, en juin 2015. Cinq animateurs impliqués par IDELE dans les circuits courts y ont participé. Certains interlocuteurs ont d'ailleurs souligné leur besoin d'être accompagné pour utiliser pleinement le guide VARAPE.

- Un futur projet sur la durabilité des systèmes ; aucun élément en ce sens n'a été recueilli par les auditeurs.

4.3. La gestion financière du programme

4.3.1. Budget prévisionnel

La convention entre le ministère et IDELE notifiée le 25 novembre 2011 porte sur un programme de 579 622 € financé par le CASDAR à hauteur de 341 116 €. Ce montant correspond effectivement au plafond CASDAR autorisé soit 60% du montant éligible, coût total diminué des salaires publics. Dans ses grandes masses, le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Ressources	
Personnel qualifié	476 002 €	CASDAR	341 316 €
Autres dépenses directes et prestations	103 620 €	Autofinancement IDELE et partenaires	238 306 €
Dépenses indirectes	0 €	dont salaires publics	10 762 €
Total	579 622 €	Total	579 622 €
		Total hors salaires publics	568 860 €

Les salaires publics inscrits dans le financement du projet concernent l'INRA et contribuent pour environ 2% du coût total prévisionnel du projet.

Le projet ne comporte qu'une action scindée en plusieurs volets. Dans la convention, il n'y a pas de clef de répartition du budget prévisionnel en fonction des différents volets et de leurs tâches respectives.

Il n'y a pas non plus de présentation de la répartition du coût total du projet en fonction des partenaires. Seule figure la répartition de la subvention CASDAR par partenaire :

	Aide CASDAR retenue en € convention 25/11/2011	% Aide CASDAR
Total aide CASDAR	341 316 €	
Porteur du projet		
IDELE	224 771 €	66%
Partenaires		
IFIP	31 700 €	9%
ITAVI	26 305 €	8%
TRAME	25 200 €	7%
INRA	5 000 €	1%
EPLEFPA Charente	2 000 €	1%
EPLEFPA Loir-et-Cher	3 800 €	1%
Chambre d'agriculture 87	3 800 €	1%
Chambre d'agriculture 26	5 250 €	2%
Chambre d'agriculture 73	5 180 €	2%
CORAM	4 710 €	1%
Boeuf nacré de Gascogne	3 600 €	1%

Les écarts importants entre les partenaires ont une double origine :

- le nombre important de partenaires ;
- le fait que 9 associations de races aient changé de statut en devenant prestataires. Cela a eu pour effet d'inclure leurs enveloppes CASDAR prévues dans celle d'IDELE.

4.3.2. Réalisations budgétaires

Le tableau suivant se base sur les éléments financiers consolidés transmis à la DGER en vue de la liquidation du solde. Les salaires publics sont exclus.

Dépenses		Ressources	
Personnel qualifié	355 559,58 €	CASDAR	335 242,00 €
Autres dépenses directes et prestations	157 093,01 €	Autofinancement IDELE et partenaires	271 390,71 €
Dépenses indirectes	93 980,12 €		
Total	606 632,71 €	Total	606 632,71 €

La lecture et la comparaison de ce tableau avec celui du début du § 4.3.1 et la consultation des documents établis par le BDAPI pour la liquidation du solde, appellent les observations suivantes :

- le coût final du projet a dépassé son montant initial prévisionnel. Hors salaires publics, le dépassement est de 37 772,71 € soit 6,6% du montant initial. Ce montant correspond aux efforts d'autofinancement (mobilisation supplémentaire de personnels) consentis par IDELE et certains partenaires.

Ils ont été :

- pour IDELE, de 24 599,05 € soit 6% de la prévision initiale ;
- pour l'IFIP, de 6 909 € soit 12% de la prévision initiale ;
- pour l'ITAVI, de 11,66 € soit 0.03 % de la prévision initiale ;
- pour TRAME, de 7 677 € soit 15% de la prévision initiale ;
- pour le LEGTA d'Angoulême, de 177 € soit 2% de la prévision initiale ;
- pour la CA 26, de 2 480 € soit 31% de la prévision initiale ;
- pour la CA 87, de 1 585 € soit 19% de la prévision initiale;
- pour la CA 73, de 1 453 € soit 20 % de la prévision initiale.

soit un total de 44 891,71 €.

- la subvention initiale CASDAR prévue de 341 316 € a été réduite à 335 242 €. Cette baisse de 6 074 € est conforme aux règles de calcul de la subvention CASDAR définitive due lors du solde du projet fixées par les règles financières⁵ appliquées dans le cas des sous-

5 Note de service DGER/SDI/N2012-2083 du 9 juillet 2012

réalisations des travaux prévus :

- de l'INRA : 4 071 € réalisés pour 5 000 € prévus. S'agissant d'un organisme public, sa subvention CASDAR couvrirait l'intégralité des 5 000 € (taux = 100%). N'ayant réalisé qu'un montant de travaux de 4 071 € , la sous-consommation des crédits CASDAR s'élève à 929 € ;
- du LEGTA de Vendôme : ce lycée a bénéficié d'une subvention CASDAR de 3 800 € correspondant à un taux conventionné CASDAR de 50 %. Les travaux réalisés ont coûté 4 510 € pour 7 600 € prévus. Il y a sous-réalisation. L'application du taux CASDAR de 50 % sur le coût réel des travaux aboutit au montant de 2 255 €. Il y a donc une sous-consommation des crédits CASDAR de 1 545 € ;
- de l'association du Bœuf nacré de Gascogne : cette association a bénéficié d'une subvention CASDAR de 3 600 €. Elle a semble-t-il abandonné le projet très rapidement : 0 € réalisés pour 5 100 € prévus. La sous-consommation des crédits CASDAR correspond donc à l'intégralité de l'enveloppe initiale soit 3 600 € . ;

Les 6 074€ correspondent à la somme des sous-réalisations de l'INRA et du LEGTA de Vendôme et des 3 600 € de fonds CASDAR prévus initialement pour l'association du Bœuf nacré de Gascogne.

4.3.3. Dépenses de personnel qualifié affecté au programme

Les coûts salariaux hors salaires publics et hors prestations sont de 441 551,18 € ce qui représente 72,8 % des dépenses du programme (si l'on inclut les salaires publics mobilisés par le seul INRA, ce pourcentage passe à 73,6 %).

Considérant que des personnels ont également été mobilisés dans le cadre des prestations de service (9 associations de race prestataires, 2 consultants, travaux graphiques), les pourcentages cités ci-dessus augmentent. Ainsi, les coûts des personnels mobilisés par le projet se montent à 477 16746 € soit 78,7 % des dépenses réalisées par le projet.

De tels ratios s'expliquent dans le cadre d'un projet du thème n°2 de l'AAP, plus orienté innovation que recherche et nécessitant peu d'investissements matériels.

L'examen des modalités d'établissement de ces coûts revêt donc une importance majeure sachant que les fonds CASDAR ont contribué au financement d'une bonne partie de ces dépenses de personnel. Un examen approfondi a été réalisé sur les documents qui nous ont été remis par le BDAPI. Lors des déplacements de la mission auprès d'IDELE, chef de file, et chez certains partenaires (TRAME, CA 73 (SMB), CA 26 et un prestataire (Union Thônes et Marthod), des contrôles ciblés sur cet aspect ont été effectués.

D'une façon générale, les structures disposent d'un outil informatique dédié. Il permet aux agents de saisir le temps de travail consacré à une opération unitaire.

IDELE a utilisé pour VARAPE le logiciel Navision développé pour les PME notamment et qui permet de contrôler tous les secteurs d'une entreprise, dont le temps de travail des personnels. Cet outil permet la distinction agents techniques et non techniques, leur affectation à une opération précise, la saisie du temps de travail consacré à celle-ci et la valorisation en coût réel et individuel de ces temps de travail.

TRAME utilise Google Agenda dont les données sont périodiquement transférées sous Excel pour analyse.

La saisie est effectuée directement dans un fichier Excel à la CA 26. L'outil utilisé par la CA 73 est « LGA » (Logiciel de Gestion des Activités).

Le décompte du temps de travail peut se faire au quart de journée (TRAME) ou au dixième de journée (IDELE). Chaque tranche horaire est affectée à une opération précise. Pour IDELE, cette affectation peut-être plus fine si nécessaire, par action de l'opération voire par sous action d'une action.

Périodiquement, la hiérarchie de l'agent vérifie l'exactitude des données saisies et peut ainsi établir un bilan annuel du temps consacré par les agents à chacune des opérations que sa structure met en œuvre.

L'étape suivante consiste à convertir ces temps de travail en coûts salariaux.

La première étape définit la catégorie à laquelle appartiennent les personnels impliqués dans l'opération. Le premier niveau de distinction est fait entre personnels techniques et non techniques. Le second niveau est, pour les personnels techniques, de préciser leur qualification : ingénieur, chercheur ou technicien.

La seconde étape consiste ensuite à définir le coût salarial quotidien de chaque catégorie d'agent..

La dernière étape est de rapprocher temps de travail et coûts unitaires des agents impliqués (établis dans la même unité de temps, jours ou fractions de mois) pour obtenir la masse salariale mobilisée par le projet en préservant, conformément à la procédure relative aux AAP, la distinction entre agents techniques et non techniques.

Dans le cas des structures impliquées dans VARAPE, les auditeurs ont mis en évidence des différences qui transparaissent à la lecture des notes de méthodologie relatives à l'enregistrement du temps de travail.

L'outil utilisé par IDELE pour la saisie des temps de travail permet également la saisie du coût journalier de chaque agent, technique ou non. L'application fait directement les calculs nécessaires.

Pour TRAME, la procédure est moins automatisée. TRAME dispose d'un outil dédié aux coûts salariaux de ses agents, considérés individuellement. Il est ensuite procédé au rapprochement de ces données avec celles de l'enregistrement du temps de travail pour le calcul des masses salariales techniques et non techniques

Les CA disposent de l'outil validé par la session de l'APCA du 26 mars 2008 (méthode « Coût Complet APCA ») qui permet d'atteindre le même objectif. Les coûts quotidiens sont calculés pour les agents « Action » sur la base du nombre de jours effectivement travaillés dans l'année, des Equivalents temps plein (ETP) « ACTION » effectivement présents cette année là et le coût salarial de ces agents. Sur les mêmes bases, un calcul analogue est fait pour les autres catégories (secrétariat et encadrement). Un ratio est ensuite calculé permettant d'affecter une fraction d'ETP secrétariat/encadrement à chaque ETP action. A l'aide de ce ratio, il peut être établi le coût journalier moyen d'un agent secrétariat/encadrement lorsqu'il travaille pour un agent action. In fine, en multipliant le nombre de jours consacrés à une action par les coûts journaliers calculés ainsi pour les 2 catégories d'agents, on obtient la dépense salariale effectuée par la CA pour le projet considéré. Une démonstration détaillée de cette procédure a été faite aux auditeurs par la CA 26.

A noter que si les CA 73 et CA 87 utilisent la même procédure, elle ont travaillé sur un nombre de jours opérationnels en 2014 différent : la CA 26 utilise 192 jours dits « travaillés », la CA 73 évoque 211 jours « opérationnels » et la CA 87 a établi son coût moyen agent/jour sur la base de 180 jours. Les auditeurs s'expliquent mal ces différences.

Par ailleurs, dans le document consolidé annexé au compte rendu financier final (annexe 4), qui récapitule pour chaque partenaire le temps de travail que les personnels techniques ont consacré au projet, l'unité de temps utilisée est le mois, l'INRA ayant utilisé l'heure. Compte tenu du fait que les partenaires n'ont apparemment pas la même base annuelle de temps de travail (voir ci-dessus), il est difficile pour le chef de file, le service instructeur ou les auditeurs de reconstituer le montant figurant dans le compte de réalisation final (annexe 2, ligne 2). C'est d'autant plus dommage que les applications d'enregistrement du temps de travail et de calcul des coûts salariaux travaillent en jours. Il serait donc préférable que l'annexe 4 utilise également cette unité de temps et non le mois. Une simple multiplication du nombre de jours consacrés au projet par le coût journalier des agents impliqués permettrait de reconstituer les montants affichés.

Le service instructeur pourrait donc gagner en efficacité si chaque projet était suivi selon une même unité pour le temps de travail.

En phase contradictoire, la DGER partage ce constat et présente un nouveau tableau introduit en 2015 pour la saisie des temps de travail (cf annexe 3).

R4. Adressée à la DGER : préconiser une unité de temps commune (le jour travaillé) dans tous les tableaux de restitution transmis au service instructeur.

En matière de personnels non techniques, certains partenaires ont choisi de ne pas afficher de contributions (CA 73 et 87, Lycées, CORAM). Selon IDELE, cela peut s'expliquer de plusieurs façons. Il se peut qu'un partenaire n'ait effectivement mobilisé aucun agent non technique, le personnel technique ayant par exemple assuré son propre secrétariat. IDELE met cette explication en avant pour les Lycées où les enseignants disposent rarement d'un secrétariat dédié. En revanche, ce raisonnement s'applique difficilement aux CA 73 et 87. Selon IDELE, il s'agit d'une erreur qui s'explique par des pratiques anciennes aujourd'hui remises en cause. Le chef de file pense que les frais de personnels non techniques sont alors inclus dans la ligne 10 des dépenses indirectes affectées du compte rendu final. Voir paragraphe 4.3.5. Pour CORAM, qui dans son compte rendu final, n'a indiqué que des dépenses de personnel qualifié (sans frais de déplacement ni charges directes ou indirectes), il est difficile de se prononcer en l'absence d'investigations complémentaires.

En matière de frais de déplacements des personnels qualifiés, 57 189,81 € ont été dépensés. S'agissant d'un projet ayant donné lieu à de nombreuses enquêtes de terrain (agents permanents et six stagiaires ont été mobilisés), à l'organisation de plusieurs séminaires et COPIL rassemblant, outre les personnels techniques des partenaires, des représentants de RPE venant de tout le territoire. Ce montant représente 9,4% du montant total du coût des travaux.

IDELE a fait une démonstration aux auditeurs de sa méthode de calcul du montant des frais de déplacements de ses agents techniques rattachés à VARAPE. Cette démonstration a été concluante.

A noter, comme pour le sujet des dépenses de personnel non techniques, que des structures partenaires comparables ayant conduit le même type d'actions, affichent ou non des frais de déplacement. Ainsi :

- la CA 26 n'affiche-t-elle aucun frais de déplacement quand les CA 87 et 73 le font ;
- Le lycée d'Angoulême n'affiche aucun frais de déplacement quand celui de Vendôme en affiche.

A noter également que l'INRA, établissement public ne pouvant imputer les salaires dans le cadre des AAP CASDAR, a inscrit l'essentiel de ses dépenses (3 914 €) dans cette rubrique des frais de déplacement, ligne 3. La subvention CASDAR de 4 000 € a couvert ces dépenses. Les auditeurs ont demandé aux interlocuteurs IDELE s'ils avaient procédé à un contrôle particulier. Pour eux la certification des comptes par le Président du centre INRA de Corse est réputée suffisante.

Ces dernières réserves ont peu d'incidence sur les comptes globaux. Les auditeurs considèrent que ce ratio des frais de déplacement est cohérent compte tenu de la nature des actions entreprises par VARAPE.

4.3.4. Dépenses directes

Globalement le montant des charges directes représente 84,5 % du coût total du projet.

Les « autres » dépenses directes correspondent au total des dépenses directes diminué des coûts de personnel soit 71 101,41 €. Ce montant représente 11,7 % du coût total du projet et 13,9 % du total des charges directes.

Cela est cohérent avec les réalisations du projet.

Si on exclut le chef de file de ce calcul, les autres partenaires ensemble ont indiqué un montant de 1 003 € pour ces autres dépenses directes, soit moins de 0,2 % du coût total du projet. La part essentielle de ces dépenses revient donc à IDELE.

A noter que VARAPE n'a effectué aucune dépense pour acquisition de matériels.

Les 71 101,41 € se décomposent en :

- « autres dépenses directes » pour 35 485,13 € : Il s'agit des dépenses engagées pour la préparation des séminaires (locations de salles, impressions de documents...)
- « Prestations » pour un montant de 35 616,28 € : IDELE a fait la démonstration aux auditeurs de la reconstitution de ce montant. De ce point de vue, celle-ci a été concluante.

VARAPE a mobilisé 9 associations de race en qualité de prestataires⁶. Chacune devait recevoir une subvention de 3 600 €. Cette somme devait être versée en trois fois 1 200 € (2 acomptes et un solde) après présentation de factures. Cette procédure a semble-t-il été fixée en interne au démarrage du projet. Les auditeurs ont consulté de telles factures. Celles-ci se sont révélées sommaires et peu détaillées, se limitant à présenter un montant de 1 200 € sans en présenter l'origine. Selon IDELE, il s'agissait de rembourser les frais engagés par les membres des associations conviés aux réunions du projet pour leurs dépenses de déplacement, de restauration et d'hôtellerie.

⁶ D'autres types de prestataires ont été identifiés : deux consultants et deux entreprises de reprographie et graphisme. Ces entreprises ont été sollicitées dans le cadre de la réalisation du guide.

R5. Adressée à la DGER et IDELE : Exiger des prestataires la fourniture de factures détaillées.

4.3.5. Charges indirectes affectées au programme

Globalement les charges indirectes de VARAPE ont représenté 15,5 % du coût total du projet et 18,3 % du total des charges directes. Elles sont globalement restées contenues dans les limites fixées par le guide financier.

Ce guide prévoit que les dépenses indirectes :

- des organismes privés sont plafonnées forfaitairement à 20% des charges directes ou justifiées au réel sur la base d'une comptabilité analytique en cas de dépassement ;
- des organismes publics sont plafonnées forfaitairement à 4 % de leurs dépenses directes éligibles.

S'agissant de l'INRA, seul organisme public mobilisé, le seuil des 4 % a été respecté.

S'agissant des autres partenaires de VARAPE, tous privés ou considérés comme tels, la majorité est restée en deçà ou a atteint les 20%.

Cependant, les CA 87 et 73 ont franchi ce seuil sans fournir d'explications. Selon les interlocuteurs IDELE, certaines CA ont gardé une habitude ancienne qui consistait à inclure les charges de personnels non techniques dans les charges indirectes. IDELE l'a rappelé sans succès auprès de ces deux organismes, en s'appuyant sur un échange de courriel avec la DGER qui nous a été montré (voir § 4.3.3.).

R6. Adressée à la DGER et IDELE : faire respecter par les partenaires les plafonds prévus pour les charges indirectes

5. EXAMEN DE LA GESTION ET DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AUPRÈS DE PARTENAIRES POUR CERTAINES OPÉRATIONS :

VARAPE a bénéficié d'un soutien CASDAR initialement prévu à 341 316 €, respectant ainsi le seuil de 60 % du coût total du projet. Lors du versement du solde une réfaction de 6 074 € a été opérée.

La contribution CASDAR finale de VARAPE aura donc été de 335 242 € (Cf. § 4.3.2. et 5.2).

Les auditeurs n'ont pu s'entretenir avec tous les bénéficiaires de fonds CASDAR compte tenu de leur nombre important (1 chef de file, 11 partenaires et 9 prestataires). Ils ont sélectionné 3 structures :

- TRAME, compte tenu des premiers entretiens d'audit qui avaient permis de noter sa participation transversale et originale aux travaux ;
- Les deux chambres d'agriculture de Savoie Mont-Blanc et Drôme, qui offraient l'opportunité, en un même déplacement, de suivre la démarche pour deux espèces animales (ovins, volailles).

Cet échantillonnage représente 30 % de l'aide CASDAR déléguée à des partenaires pour le projet VARAPE.

5.1. Audit des opérations conduites par TRAME

5.1.1. La gestion interne des opérations par TRAME

Dès 2009 la stratégie générale de TRAME, en accord avec les avis du comité scientifique des Organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), comporte des actions orientées vers la conception d'**outils d'aide à la décision et le développement des circuits courts** de commercialisation. Elle avait conduit à la participation à d'autres projets :

- Références économiques en circuits courts (RCC) en 2010 ;
- Ateliers de transformation modulaires innovants et collectifs (Atomic) en 2010 ;
- Métiers circuits courts (Mecico) en 2010 ;
- Quelles plus-values économique, sociale et environnementale des synergies entre agriculteurs dans les circuits alimentaires de proximité (Interval) en 2011.

Par cette nouvelle participation, TRAME confirme son Intérêt pour la dynamique et sociologie du travail en groupes. Cet organisme dispose en effet de compétences dans la théorie organisationnelle de Berne (TOB), un modèle sociologique et systémique. La TOB est un ensemble d'outils qui permettent de comprendre et d'agir avec efficacité sur le pilotage d'un groupe ou d'une organisation (Eric Berne 1963). Cela était recherché par le pilote du projet, notamment pour animer les travaux d'élaboration des outils d'analyse (volet 1 du projet).

Au démarrage du projet début 2012, Denis Ollivier, chef du service « agriculture innovante et développement durable » en confie le suivi à Thierry Pons. Après le départ de Thierry Pons en 2013, Denis Ollivier reprend personnellement le suivi de VARAPE et c'est lui que les auditeurs ont rencontré.

TRAME participe à la diffusion des résultats en publiant dans sa revue : Travaux et innovation février 2015 : « Accompagner les éleveurs de races à petits effectifs » 4 pages, et « Races à petits effectifs, un outil du diagnostic du collectif » 3 pages ;

En revanche la publication en ligne était resté en panne. Vu sur le site de TRAME le 12/09/2017 : « Prochainement les livrables du projet seront disponibles sur le site de Trame ». *Dernière modification le 18-12-2014.*

Cela a été corrigé pendant la phase contradictoire : au 15/12/2017 sur le site de TRAME, un lien est actif pour rejoindre le site VARAPE hébergé chez Idele.fr.

5.1.2. L'effectivité de l'utilisation des subventions CASDAR par TRAME

TRAME a été sollicité pour son expérience et ses capacités à animer des collectifs d'agriculteurs dans des démarches innovantes.

TRAME avait prévu un coût total de ses travaux de 50 400 €, constitués exclusivement par des dépenses d'agents de développement (salaires chargés et frais de déplacement, restauration et hébergement). Aucune dépense en personnels non techniques ou en charges indirectes n'apparaissait dans les prévisions. Son taux initial de subvention CASDAR a été fixé à 50 % soit 25 200 €. TRAME avait prévu de mobiliser 84 journées de travail, ce qui en faisait le plus gros contributeur dans ce domaine, chef de file mis à part.

In fine, TRAME aura dépensé 58 077 €. Ce surcoût a été autofinancé par une mobilisation forte de

personnels non techniques, alors que le prévisionnel ne faisait apparaître aucune dépense de ce type. TRAME a perçu la subvention initiale prévue de 25 200 €.

Dans le cadre de VARAPE, TRAME a été mobilisée surtout pour l'analyse des démarches existantes et pour l'élaboration des outils, notamment le guide d'accompagnement des démarches collectives de valorisation des produits des races à petits effectifs ou guide VARAPE, puis sur la communication et la diffusion des résultats. La qualité des livrables du projet (fiches de repères technico-économiques, guide VARAPE), constatée par les auditeurs atteste de l'effectivité de la mobilisation de TRAME.

5.2. Audit des opérations conduites par la chambre d'agriculture de Savoie Mont-Blanc (CA 73)

5.2.1. La gestion interne des opérations par la CA 73

Dans ses orientations stratégiques, la chambre observe que l'agriculture savoyarde ne sera jamais celle des tonnages et elle fait le choix de la qualité. Avec la réputation des produits savoyards et le tourisme, on note que 37% des exploitations pratiquent les circuits courts (18% en France entière).

Elle s'est d'ailleurs engagée en 2012 dans un autre projet de la même thématique : Realisab (restauration et approvisionnement local : identifier des systèmes adaptés aux besoins).

L'Union des éleveurs de la race ovine Thônes et Marthod étant pressentie pour s'impliquer dans Varape, la chambre Savoie Mont-Blanc s'est proposée comme partenaire du projet en apportant à cette association son appui logistique et administratif.

Au sein du pôle « Filières », équipe « Projets de filières et circuits courts », Patricia Lacarrière était en charge du projet pendant toute sa durée de 2012 à 2014. Les auditeurs n'ont pu l'auditer car elle a quitté la Chambre après la fin du projet. En octobre 2017, aucune référence au guide VARAPE n'a pu être retrouvée sur le site de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc.

Ce sont Vincent Michel-Mazan, responsable du pôle « Filières » et Anne-Solenne Henry, responsable actuelle de l'équipe « Projets de filières et circuits courts » que la mission a pu interroger. Ce qui reste de VARAPE, ce sont des acquis utiles à l'équipe circuits courts pour promouvoir la commercialisation des produits issus de la race Thônes et Marthod vers les collectivités, notamment restauration hors foyer et marchés de producteurs.

La rencontre avec le Vice-président de l'Union des éleveurs Thônes et Marthod était organisée au centre à béliers⁷, tenu par Pascal Paon à Ugine (Savoie). Les éleveurs y fournissent un nouveau lot de jeunes béliers tous les 3 mois. Ces béliers sont achetés par le centre, soumis à un contrôle de performances puis revendus aux enchères à l'issue de cette période de testage.

Nos interlocuteurs n'ont pas utilisé le guide VARAPE. D'ailleurs, on ne sait pas où le trouver et on ne sait pas s'il a été utile à d'autres éleveurs.

En revanche, les fiches techniques, élaborées sur plusieurs exploitations des Savoie, ont été présentées. Elles ont permis de rendre crédible la race Thônes et Marthod, qui n'avait pas auparavant les faveurs des discours officiels.

⁷ Centre à béliers auparavant hébergé au lycée agricole de la Motte-Servolex (Savoie)

Et surtout VARAPE a été utile à la promotion du centre à béliers, avec des actions de communication et d'aide à la sélection des meilleurs géniteurs.

5.2.2. L'effectivité de l'utilisation des subventions CASDAR par la CA 73

La CA 73 a été impliquée dans VARAPE car elle encadrait et animait l'Union des éleveurs de la race ovine Thônes et Marthod depuis plusieurs années.

Elle avait prévu un coût total de ses travaux de 7 320 €, constitués en grande partie de dépenses de personnels (salaires chargés et frais de déplacement, restauration et hébergement). Son taux initial de subvention CASDAR a été fixé à 64 % soit 4 710 €. La CA 73 avait prévu de mobiliser 12 journées de travail.

In fine, la CA 73 aura dépensé 8 773 € dont 5 880 € de dépenses directes. En revanche les charges indirectes ont dépassé le seuil réglementaire de 20 % des dépenses directes (voir § 4.3.5). En conséquence, la DGER a plafonné les dépenses indirectes éligibles à 1 176 € ce qui a ramené le montant total éligible à 7 056 €. En appliquant le taux CASDAR initialement conventionné de 64 % de ce total éligible, la CA 73 a perçu 4 515,84 € de subvention au lieu des 4 710 € initialement prévus.

Les auditeurs ont rencontré deux éleveurs de moutons Thônes et Marthod qui ont confirmé la forte implication de l'animatrice en charge de VARAPE au sein de la CA 73. Cette animatrice ayant quitté son emploi, il n'a pas été possible de s'entretenir directement avec elle. Néanmoins sur la base des constatations en entretiens sur place, les auditeurs attestent de l'effectivité de l'utilisation de l'enveloppe CASDAR perçue par la CA 73 dans le cadre de VARAPE.

5.3. Audit des opérations conduites par la chambre d'agriculture de la Drôme (CA 26)

5.3.1. La gestion interne des opérations par la CA 26

Dans ses orientations stratégiques, la chambre d'agriculture de la Drôme réserve une implication forte dans les productions de volailles fermières traditionnelles et dans la filière bio.

Dans le service des filières, l'équipe élevage apporte un appui technique aux projets volailles fermières et circuits courts par l'élaboration des références, des conseils en conduite des troupeaux, recherche d'autonomie alimentaire, équipement de bâtiments et débouchés locaux.

L'association de la race Poule grise du Vercors pouvait évidemment prétendre à participer au projet Varape et un ensemble de circonstances favorables sont intervenues : les antécédents de la chambre dans le programme européen QUBIC⁸ (2008-2011), le lancement du Pôle d'expérimentation et de progrès (PEP), financé par la région Rhône-Alpes, la promotion régionale de Divagri⁹, soutenue par un élu drômois sensibilisé aux qualités gastronomiques des produits issus de Grise du Vercors et aussi une relation directe entre la présidente de l'association Poule grise du Vercors et une conseillère de la chambre de l'équipe élevage, Françoise Robert.

8 QUBIC (Qualité biodiversité innovation compétitivité) : programme de coopération territoriale européenne pour la préservation des habitats et des productions rurales traditionnelles.

9 Div'Agri « Fédération pour le développement et la promotion de la diversité agricole rhônalpine », association née d'une volonté politique de la Région Rhône-Alpes de structurer, maintenir et valoriser la diversité agricole de son territoire ; l'Union Thônes et Marthod en est membre.

Une animatrice de l'ITAVI a fait le lien entre IDELE et Françoise Robert.

la chambre d'agriculture de la Drôme s'est proposée comme partenaire du projet en soutien logistique et administratif de la race Poule grise du Vercors.

Les auditeurs se sont entretenus avec Jean-Luc Pommarel, chargé de mission politiques publiques et Françoise Robert, qui a suivi la totalité du projet Varape 2012-2014. Elle nous présente surtout les outils mis au point et testés sur le terrain avec la poule grise du Vercors, notamment une version de travail du futur guide VARAPE. Elle témoigne également de la qualité des échanges avec les autres associations, les bonnes pratiques, notamment sur la valorisation des produits (même en échange avec d'autres espèces). Mais en octobre 2017, aucune référence au guide VARAPE n'a pu être retrouvée sur le site de la chambre d'agriculture de la Drôme.

Malgré une prise de contact deux mois à l'avance avec la chambre d'agriculture de la Drôme, ce partenaire du projet n'a pas été en mesure de nous organiser une rencontre sur place avec des représentants de la filière volaille impliqués dans la race Poule grise du Vercors.

Pour pallier cette absence, une rencontre avec une représentante des éleveurs de la race bovine Villard de Lans a été proposée lors de notre arrivée sur place le 4 octobre 2017. S'agissant d'une race à petit effectif, ayant son berceau dans le Vercors, les auditeurs ont accepté ce programme.

Cette visite a eu lieu chez Catherine Duboucher à IZERON (Isère), éleveuse et membre de la commission d'orientation raciale Villars de Lans.

Mme Duboucher a participé aux séminaires VARAPE et regrette que le projet ait arrêté trop tôt.

Elle a utilisé le guide VARAPE pour l'appliquer à la commercialisation des produits issus de vaches Villardes. Cette démarche, un peu difficile au début, a mieux progressé ensuite avec l'animation de Christèle Couzy (IDELE). Elle a permis de poser certaines orientations, en concertation avec les éleveurs (par exemple, le slogan : «ancrer la Villarde dans le patrimoine territorial du Vercors... et la développer au travers de ses produits», vu dans la lettre d'information aux éleveurs).

5.3.2. L'effectivité de l'utilisation des subventions CASDAR par la CA 26

La CA 26 a été impliquée dans VARAPE pour son rôle dans l'encadrement des éleveurs de la poule grise du Vercors.

Elle avait prévu un coût total de ses travaux de 8 000 €, constitués en grande partie de dépenses de personnels (salaires chargés et frais de déplacement, restauration et hébergement). Son taux initial de subvention CASDAR a été fixé à 66 % soit 5 250 €. La CA 26 avait prévu de mobiliser 12 journées de travail.

In fine, la CA 73 aura dépensé 10 480 € et a perçu la subvention initiale prévue de 5 250 €.

Les auditeurs ont rencontré l'animatrice de la CA 26 et pu constater sa très forte motivation sur le sujet. Les entretiens et constatations documentaires sur place permettent aux auditeurs d'attester de l'effectivité de l'utilisation de l'enveloppe CASDAR perçue par la CA 26 dans le cadre de VARAPE.

5.4. Le contrôle des partenaires par le responsable de programme

En matière de contrôles des partenaires, IDELE, responsable de VARAPE, s'est surtout attaché au respect des échéances comptables afin de permettre au BDAPI d'effectuer les versements prévus en temps et en heure. Pour ce faire, IDELE a surtout vérifié la complétude des dossiers que devaient transmettre les partenaires à savoir les comptes rendus intermédiaires et finaux, financiers et techniques.

Concernant les aspects techniques, IDELE indique que le contrôle s'opère lors des réunions du comité de pilotage, du comité technique du projet et des séminaires régionaux où les indicateurs de suivi et le calendrier des tâches prévues sont pris en compte. La production des différentes séries de fiches techniques et des rapports de stage rassure également le chef de file sur le bon avancement du projet dans le respect de son calendrier prévisionnel.

Concernant les aspects financiers, IDELE s'appuie sur les comptes de réalisation (Annexe 2) complétés par les partenaires. Il opère alors surtout un contrôle de « cohérence ». Les informations fournies par des organismes de même nature sont alors confrontées entre elles et, pour tous les partenaires, aux données prévisionnelles transmises avant le démarrage des activités du projet. En cas de doute, IDELE demande alors au(x) concerné(s) de reprendre leurs données et de corriger les oublis ou erreurs.

IDELE indique aussi se reposer sur la certification des documents opérée par les agents comptables, internes ou externes aux organismes partenaires, et par le directeur de l'organisme. IDELE considère qu'une fois cette double certification faite et que les montants sont cohérents entre eux et avec les prévisions, il n'a pas à re-vérifier le détail comptable. Cette pratique de double certification n'est pas exigée par la convention de base de VARAPE ni par les conventions inter-partenariales signées entre le chef de file et les partenaires mobilisés.

Il semblerait que l'obligation d'une telle certification soit apparue ultérieurement à VARAPE. IDELE aurait alors adopté cette nouvelle pratique en cours de route alors que la convention VARAPE ne le prévoyait pas. On peut d'ailleurs noter que les comptes de réalisation intermédiaires relatifs à l'exercice 2012 ne sont pas certifiés par un agent comptable (sauf CA 26).

En tout état de cause, IDELE aurait dû réagir à l'absence de certification comptable des comptes de réalisation finaux de l'INRA et de CORAM. Les documents remis aux auditeurs ne montrent qu'une signature du responsable de la structure. La DGER n'a pas non plus relevé cette absence.

Les comptes de réalisation doivent également inclure une note relative à la méthode d'enregistrement des temps de travail. Lors de ses contrôles de complétude, IDELE avait constaté que les notes des lycées de Vendôme et d'Angoulême manquaient de précisions et a relancé ces structures sur ce point à plusieurs reprises. En l'absence de réponses de ces lycées et afin de ne pas pénaliser le collectif, IDELE n'a pas poursuivi.

Afin de respecter le calendrier prévu pour le versement des fonds CASDAR, IDELE effectue également des relances auprès des partenaires qui sont en retard dans la transmission de leurs documents. Ainsi, l'association du Boeuf nacré de Gascogne a dû être sollicitée sur ce point à plusieurs reprises. Malheureusement, cette association n'a jamais été en mesure de fournir les éléments demandés bien qu'aux dires mêmes d'IDELE, elle ait fait le travail prévu (voir § 4.3.2.).

En fin de projet en 2014, des relances et demandes de précisions ont également dû être faites

auprès de plusieurs partenaires. Le versement du solde en a été perturbé et n'est intervenu qu'en 2016 (voir 3.2.).

CONCLUSION

Après la menace de disparition qui pesait sur les races délaissées, des programmes de sauvegarde se sont multipliés dans les années 1970-80 avec le soutien de l'État, de certaines collectivités territoriales et aussi de L'Europe à partir des années 90.

La première phase de ces programmes a visé la reconstitution des effectifs tout en recherchant la meilleure variabilité génétique possible. Dans la majorité des cas, cet objectif, à la fois démographique et génétique, a été atteint.

Mais cette réussite ne peut être durable que si les races concernées peuvent s'inscrire dans une dynamique économique pour consolider leur survie à long terme. C'est dans les enjeux de cette deuxième phase qu'intervient le projet VARAPE. Il se propose de valoriser les races à petits effectifs par les circuits courts.

La conduite même du projet, en mode participatif, a été une source d'échanges transversaux très enrichissants entre diverses familles professionnelles : éleveurs, agro-alimentaire, restauration, distribution. Les séminaires en régions et les deux séminaires de clôture ont permis de créer des liens et de dessiner des perspectives qui pourront déboucher sur des prolongements en faveur de ces races à petits effectifs.

La gestion financière du projet a globalement respecté le cadre défini pour les AAP CASDAR. Toutefois, dans le détail, quelques anomalies relevées par les auditeurs attestent que des progrès en la matière sont possibles

Le projet a produit une somme de publications : des brochures ou fiches techniques par races et surtout le guide VARAPE, production emblématique sous-titrée « la via-ferrata de vos projets collectifs ». Avec une présentation très pratique sous forme de tableaux, ce guide atteint son objectif en permettant aux utilisateurs de cheminer étape par étape pour accompagner une réflexion collective.

Il sera important de tenir compte des remarques et recommandations formulées à l'occasion de l'audit VARAPE et de veiller à mettre toutes les productions du projet à disposition des agriculteurs intéressés.

Signatures des auteurs

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux*

*Le Vice-Président
alain.moulinier@agriculture.gouv.fr*

Mesdames Anne-Marie Mitaut
Caroline Schechter
Inspectrices générales de l'agriculture

Messieurs Michel Chazaud
Dominique Riffard
Inspecteurs généraux de l'agriculture

Madame Blandine Théry-Chamard
Inspectrice générale de la santé
publique vétérinaire

Messieurs Thierry de Ruyter
Alain Pierrard
Lionel Parle
Inspecteurs généraux de la santé
publique vétérinaire

Messieurs André Alanore
François Colas-Belcour
François Paulin
Nicolas Petit
José Ruiz
Robert Tessier
Ingénieurs généraux des ponts,
des eaux et des forêts

Monsieur Philippe Garo
Administrateur civil

000163

Paris, le 23 MARS 2017

N/réf : AE/FM - ordre de service - mission n° 17036-01 à 17036-08

Objet : Audits du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »
(CASDAR) 2017

Vous avez été désignés pour réaliser en 2017 les audits de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR par les organismes bénéficiaires au titre du PNDAR 2014-2020 ainsi que trois appels à projets, selon la répartition ci-jointe.

Ces missions seront suivies par le Président de la première section « mission d'inspection générale et d'audit » auprès duquel vous trouverez l'appui qui peut vous être nécessaire.

Vous voudrez bien vous conformer, pour la conduite de cette mission, aux dispositions du processus commun des missions, annexé au règlement intérieur du Conseil général.

Les frais occasionnés par les missions seront à imputer au budget du programme 776, au titre de la coordination générale du CASDAR.

Alain Moulinier

PJ : Audits CASDAR 2017

Copie à M. le Président de la 1^{ère} section

251 rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 44 36

17036	Audits CASDAR 2017	Missionnés
Programme 775 Développement et transfert en agriculture DGPE		
17036-01	Audit PRDAR 2015 Chambre d'agriculture d'Île de France.	Michel Chazaud (Coordonnateur) Caroline Schechter
17036-02	Audit PRDAR 2015 Chambre d'agriculture de Guyane.	Dominique Riffard (Coordonnateur) François Colas-Belcour
17036-03	Audit du programme 2015 de l'ONVAR AFAF Auch – Association française d'agroforesterie.	André Alanore (Coordonnateur) François Paulin
17036-04	Audit des actions financées par le CASDAR sur 4 programmes de massif (Alpes, Pyrénées, Massif Central, Jura).	Philippe Garo Anne-Marie Mitaut (Coordonnatrice) Robert Tessier Alain Pierrard
Programme 776 Recherche appliquée et innovation en agriculture DGER		
17036-05	Audit du programme 2016 de l'ITAB Paris – Institut technique de l'agriculture biologique.	José Ruiz Nicolas Petit (Coordonnateur)
17036-06	Audit de l'appel à projet 2011 n°1176 de l'ITSAP Paris – Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation.	Philippe Garo Caroline Schechter (Coordonnatrice)
17036-07	Audit de l'appel à projet 2011 n°1122 de l'IDELE Paris – Institut de l'élevage.	Thierry de Ruyter Lionel Parle (Coordonnateur)
DGAL		
17036-08	Audit de l'appel à projet n° C-2012/08 de la FNAMS Paris – Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences. Projet DIAPOCAR.	Alain Pierrard (Coordonnateur) Blandine Théry-Chamard

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Saint-Louboué Danièle	DGER	Chargée de mission au BDAPI	05/05/2017
Couzy Christèle	IDELE	Responsable de projet	08/06/2017
Stettler Jean-Charles	IDELE	Responsable financier	08/06/2017 19/10/2017
Leconte Sylvie	IDELE	Animatrice du contrôle de gestion	08/06/2017 19/10/2017
Delépine François-Xavier	TRAME	Directeur	13/09/2017
Ollivier Denis	TRAME	Expert chargé de mission	13/09/2017
Michel-Mazan Vincent	Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	Responsable du pôle filières	03/10/2017
Darnajoux Alain	Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	Responsable administratif et financier	03/10/2017
Deffontaines Claire	Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	Chargée de mission ingénierie financière	03/10/2017
Henry Anne-Solenne	Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	Responsable d'équipe projets de filières et circuits courts	03/10/2017
Perriaux Loïc	Union des éleveurs de la race Thônes et Marthod	Vice-président	03/10/2017
Paon Pascal	Centre à béliers Thônes et Marthod	Eleveur	03/10/2017
Pénot-Nicollin Isabelle	Union des éleveurs de la race Thônes et Marthod	Trésorière	03/10/2017

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Pommarel Jean-Luc	Chambre d'agriculture de la Drôme	Chargé de mission politiques publiques	04/10/2017
Robert Françoise	Chambre d'agriculture de la Drôme	Conseillère agricole volailles fermières	04/10/2017
Duboucher Catherine	Commission d'orientation raciale Villard de Lans	Eleveuse	04/10/2017

Annexe 3 : Observations en procédure contradictoire



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction
générale de
l'enseignement
et de la recherche

Service de l'enseignement
supérieur, de la recherche
et de l'innovation

Sous-direction de la
recherche, de l'innovation
et des coopérations
internationales

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Dossier suivi par :
Danièle SAINT LOUBOUË

Tél. : 01 49 55 45 27
Fax : 01 49 55 80 98

Réf. :

M. Dominique RIFFARD

M. Lionel PARLE

CGAAER

Mél : danièle.saint-louboue@agriculture.gouv.fr

Objet : rapport n°17036-07 relatif au contrôle des organismes bénéficiaires des subventions financées par le CASDAR-Projet IP 2011 - VARAPE

Paris, le

Vous nous avez transmis votre rapport provisoire relatif au contrôle du projet Innovation et Partenariat « Valorisation des races à petits effectifs par les circuits courts » (VARAPE), porté par l'Institut de l'élevage

Je vous remercie de cette communication.

Ce rapport appelle un certain nombre d'observations de la part de mes services que vous trouverez en annexe.

Je me tiens, ainsi que mes services, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Cyril KAO
Sous-directeur de la recherche,
de l'innovation et des coopérations
internationales

Rapport CGAAER n°17036-07
relatif au contrôle des organismes bénéficiaires des subventions financées par le CASDAR

Appel à projets 2011 Innovation et Partenariat « VALORISATION DES RACES A PETITS EFFECTIFS PAR
LES CIRCUITS COURTS (VARAPE) »

Remarques sur le projet de rapport provisoire

Recommandation 1 (adressée à la DGER) : En cas de modification importante du projet postérieurement à l'arrêté de désignation, demander au porteur de projet de produire un nouveau document finalisé consolidé, qui pourra servir de référence à l'instruction et aux éventuels contrôles.

Le CGAAER note une évolution du dossier dans sa partie financière entre le dépôt du dossier finalisé et la rédaction de la convention passée entre le Ministère de l'Agriculture et l'IDELE.

Le montant de dépenses global prévisionnel rectifié a été accepté par la DGER, dans la mesure où il respectait le taux de subvention CASDAR de 60%. Pour autant, les actions du projet n'étant pas différentes, il n'a pas été estimé utile de modifier le dossier finalisé. La DGER s'appuie en effet sur les conventions inter-partenariales pour vérifier les montants de dépenses prévisionnels de chaque partenaire, ainsi que sur la convention passée entre le chef de file et la DGER qui prévoit le montant de subvention CASDAR maximal par partenaire. Ces éléments permettent d'établir un tableau de suivi du projet et de connaître ainsi également les travaux qui restent à la charge du chef de file. En cours de projet toutes les évolutions à portée budgétaire sont suivies par le Ministère de l'Agriculture, qui établit les avenants correspondants avec le chef de file.

Le dossier VARAPE a évolué sur la modification du statut de plusieurs organismes du projet qui sont passés de partenaires à prestataires. Il est à noter que :

- ce changement ne porte pas sur le rôle attribué à ces organismes dans le projet ;
- les organismes concernés, pour la plupart des associations, peu rodées aux procédures du CASDAR, auraient en fin de projet dû faire certifier leurs comptes par un Commissaire aux Comptes, ce qui aurait pu compromettre la procédure de solde du projet, compte tenu des coûts afférents, non éligibles au CASDAR ;
- le guide des modalités financières (note de service DGER/SDI/N2012-2083 du 9 juillet 2012) a prévu la possibilité pour les organismes dont le montant de dépenses est inférieur à 5000€ HT de participer au projet en qualité de prestataire de service. Cette note de service a porté à la connaissance des structures les pratiques déjà en cours dans la gestion administrative du CASDAR.

Le choix de proposer à ces associations de passer en prestataire a été fait en concertation entre le Ministère de l'Agriculture et l'IDELE, après décision du Ministre de désigner le projet VARAPE parmi les lauréats et avant la formalisation de la convention initiale, dans l'intérêt commun des différentes parties.

Lors de la mise en œuvre de projets de recherche, les évolutions telles que la réorientation d'une partie des actions prévues, l'ajout d'un partenaire ou la reventilation des crédits entre partenaires est décidée en comité de pilotage avec accord des partenaires, et fait l'objet d'une demande formelle d'avenant au Ministère de l'Agriculture. Dans un souci d'amélioration du suivi des projets, cette demande est argumentée, motivée, accompagnée du compte-rendu du comité de pilotage explicitant la demande. L'avenant est alors rédigé.

La lecture des pièces en cours de projet que sont les compte-rendus annuels comprenant des indicateurs de suivi du projet et les compte-rendus des comités de pilotage permettent au gestionnaire du Ministère de s'assurer du bon déroulement du projet dans sa globalité.

Lors de l'établissement du service fait pour le solde, le gestionnaire s'assure de la conformité des actions menées avec le dossier prévisionnel et procède le cas échéant à des réfections.

Recommandation 2 (adressée à la DGER et à l'IDELE) : Prévenir les retards dans la fourniture des comptes rendus et documents financiers en mettant en place une organisation plus rigoureuse avec les partenaires de projet pour IDELE chef de projet et en exerçant une pression supérieure sur le respect des échéances pour la DGER.

Dans les années 2009, 2010 et 2011, le nombre des projets lauréats de l'appel à projets du CASDAR Innovation et Partenariat et de l'appel à projet Recherche Finalisée des Instituts Techniques a été conséquent, et chaque projet a regroupé un nombre important de partenaires. Ce constat est le signe d'une forte attractivité des appels à projets du CASDAR, et témoigne de la réussite de la politique engagée de rassembler autour de thématiques importantes pour l'agriculture de demain des partenaires de la Recherche, du Développement et de la Formation, qui ont appris à travailler ensemble, tant sur les plans scientifique et technique, que sur les plans administratif et financier. Le chef de projet devait apprendre à ses partenaires la rigueur scientifique et financière et la discipline collective pour faire comprendre les exigences et consignes du CASDAR.

Certains ITA, comme l'IDELE, ont joué et jouent encore, un rôle moteur dans la réussite à ces appels à projets, par leur capacité à faire participer des acteurs nouveaux, et à les accompagner tout au long des projets. La DGER a pu constater la grande professionnalisation du pôle de gestion comptable de l'IDELE, avec lequel elle entretient des liens de grande confiance, qui contribue à la bonne réalisation des projets.

La contrepartie de cette période de montée en puissance s'est traduite par des retards importants en terme de gestion administrative et financière sur plusieurs années. Pour y remédier, la DGER a choisi d'accompagner les chefs de file, par :

- la publication de la note de service DGER/SDI/N2012-2083 du 9 juillet 2012 relative aux modalités financières du CASDAR ;
- la mise en place de sessions de formations à compter de 2012 pour les nouveaux chefs de file et l'a élargie aux gestionnaires administratifs des projets ;
- des contacts téléphoniques, et la présence en comité de pilotage des gestionnaires de projets de la DGER pour mieux expliquer et clarifier les procédures du CASDAR à tous les participants ;
- un suivi personnalisé de la DGER avec les chefs de projets pour anticiper les problèmes éventuels et répondre aux interrogations ;
- des rappels téléphoniques et mails sur les échéanciers ;
- la distribution en début de projet d'un calendrier des échéanciers de remise des documents à la DGER ;
- des modifications des documents de suivi des projets de nature à simplifier et clarifier les justificatifs, tels que révision des tableaux des agents mobilisés sur le projet ;
- l'exigence de remontée des comptes-rendus annuels et des copies des conventions interpartenariales pour l'obtention du 2ème acompte ;
- par l'introduction dans la convention d'un article permettant au chef de file de faire remonter les comptes finaux, même en cas de retard de l'un des partenaires (article 10 de la convention) : "En cas de retard de l'un des partenaires après un an après la fin des travaux, le chef de file pourra faire

remonter l'intégralité des documents comptables et le solde sera calculé par la DGER au vu des pièces transmises."

Ces évolutions introduites au fil des ans, ont permis de résorber une partie importante des retards.

Recommandation 4 (adressée à la DGER): Préconiser une unité de temps commune (le jour travaillé) dans tous les tableaux de restitution transmis au service instructeur.

La DGER partage le constat fait par les auditeurs. Les justificatifs anciens relatifs au temps de travail des personnels engagés sur le projet ont été totalement révisés à compter de l'année 2015.

Un nouveau tableau (voir ci-dessous) a été introduit dans les justificatifs à produire tout au long du projet (dans les rapports annuels et finaux) ;

Tableau nominatif détaillé des agents mobilisés sur le projet

Organisme

n° et titre du projet CASDAR

Période concernée :

Nom et prénom	Fonction	Salaire (A)	Nb de jours travaillés dans l'année (B)	Coût journalier C = A/B	Nb de jours affectés au projet (D)	Coût affecté au projet E = C x D
				00000		00000
				00000		00000
				00000		00000
				00000		00000
				00000		00000
				00000		00000
				00000		00000
				00000		00000
				00000		00000
				00000		00000
				00000		00000
TOTAL (à reporter dans la ligne (G) du compte prévisionnel)						00000

Fonction : Ingénieur, technicien, théoricien, administratif, fonction support, encadrement...

(A) : Salaire brut + charges personnelles + taxes sur salaire

(B) : 365 - we - jours fériés - congés annuels - RTT - autres jours non travaillés accordés par la convention collective

signature et cachet de l'organisme

Ce tableau facilite le rapprochement entre le nombre de jours de travail estimé lors du dépôt du projet et le travail effectivement réalisé en fin de projet. La plupart des projets ont d'ores et déjà accepté de remplir ce tableau, qui se substitue aux anciens justificatifs peu opérationnels et hétérogènes selon les structures.

Recommandation 5 (adressée à la DGER et IDELE): Exiger des prestataires la fourniture de factures détaillées.

D'une façon générale, la DGER ne demande pas à ce que toutes les factures détaillées remontent jusqu'au Ministère. Il en est de même pour les bulletins de salaires ou autres justificatifs tels que frais de déplacement. Mais la convention prévoit que les tableaux des dépenses réalisées soient correctement et sincèrement remplis, signés, validés par l'agent comptable ou le Commissaire aux

Comptes. Les documents doivent pouvoir être consultés sur demande en cas de contrôle, avant ou après solde, soit auprès du chef de file, soit auprès du partenaire concerné.

Pour le projet VARAPE, les comptes finaux de l'IDELE ont été visés par le Commissaire aux Comptes et sont spécifiques au projet VARAPE. La DGER savait que les actions de valorisation et diffusion des résultats du projet avaient lieu sous forme de séminaires dans plusieurs régions, ce qui induit des prestataires externes. Les montants de prestations destinés aux différentes associations étaient en effet également connues depuis le début du projet.

Pour d'autres projets pour lesquels la ligne "prestation de service" est élevée, le Ministère demande les détails des prestations : la nature des prestations, les critères de choix des prestataires et les modalités éventuelles. Il en est de même pour la ligne des Dépenses directes du projet.

Recommandation 6 (adressée à la DGER et IDELE) : faire respecter par les partenaires les plafonds prévus pour les charges indirectes.

Pour chaque projet lauréat du CASDAR, le nombre important de nouveaux partenaires, la diversité de leurs statuts juridiques et leur méconnaissance des règles de fonctionnement du CASDAR en début du projet sont des freins à lever en cours de projet.

L'expérience a conduit la DGER à mieux travailler avec les chefs de projet et les gestionnaires des organismes pour faire appliquer les taux de charges indirectes qui ont été précisés dans la note de service DGER/SDI/N2012-2083 du 9 juillet 2012. La journée d'information des nouveaux lauréats en septembre est l'occasion d'apporter un éclairage précis sur ce point.

Puis, la DGER s'efforce tout au long de la vie d'un projet d'explicitier la raison pour laquelle ce taux est encadré, mais aussi comment remplir les documents justificatifs, pour que chaque organisme en comprenne le sens et les enjeux. Les chefs de file relaient cette explication auprès des partenaires des projets, tant en comité de pilotage (l'IDELE le fait en binôme avec le Ministère) que lors de contacts téléphoniques avec les autres gestionnaires.

Les efforts d'explicitation des taux des charges indirectes à retenir pour les établissements privés ont amené progressivement à faire réviser tous les comptes insuffisamment précis et dont les taux étaient manifestement trop élevés pour être justifiés sur un projet de recherche. La possibilité de dépasser les taux fixés pour les charges indirectes est devenue très restrictive et suppose des justificatifs très étayés.

Depuis 2016, le cahier des charges de l'appel à projets Innovation et Partenariat ainsi que celui de l'appel à projets Recherche Technologique précise :

"Pour les organismes privés, les dépenses de structure de l'organisme imputables à la réalisation du projet, et qui ne sont pas ventilées sur les différents postes de dépenses directes, peuvent être prises en compte dans les dépenses éligibles. Il s'agit des coûts logistiques des agents ayant travaillé sur les actions du projet (bureaux, téléphone, internet, informatique, fournitures, chauffage...) à l'exception de charges exceptionnelles (déménagement, réfection de bureaux...).

Le montant des dépenses indirectes sera calculé :

- sur la base d'un montant forfaitaire de 20% des dépenses directes occasionnées pour la réalisation du projet de chaque partenaire privé, ce qui dispense de toute explication ;
- en cas de dépassement en comptabilisant le montant réel sur la base d'une comptabilité analytique et d'une méthode de calcul rigoureuse, cohérente et détaillée, certifiée par le

comptable ou le commissaire aux comptes de l'organisme. Au moment du solde, les éléments fournis par l'organisme devront être spécifiques au projet, cohérents avec le compte de réalisation du projet (ventilé selon les lignes de dépenses, année par année), et permettre une vérification aisée des dépenses et du caractère rattachable au projet. A défaut, le forfait de 20 % sera appliqué."

Le taux des charges indirectes pour les établissements publics a évolué, passant de 4% des charges directes en 2016, à 8% en 2017, puis 15% à compter de 2018. Cette modification découle de l'application de l'instruction technique DGER/SDRICI/2016-412 sur la gouvernance des dispositifs de recherche, d'innovation, d'innovation et de développement agricole financés par le compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural (CASDAR).

A ce stade, la phase de compréhension de ces taux forfaitaires est achevée et celle d'acceptation de ces taux est en cours d'aboutissement.

Suivi du dossier : Christèle COUZY
Agrapole - 23 rue J Baldassini
69 007 Lyon
04 72 72 49 62
christele.couzy@idele.fr

Lionel PARLE
Inspecteur général santé publique vétérinaire
Thierry de RUYTER
Inspecteur général santé publique vétérinaire
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des
espaces ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 Paris cedex 15
01 49 35 39 40

Vendredi 8 décembre 2017

Objet : Retour sur rapport provisoire d'audit du projet VARAPE

Messieurs,

Nous avons bien pris connaissance du rapport d'audit n°17036-07, reçu le 9 novembre 2017, portant sur votre mission d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR par l'Institut de l'Élevage dans le cadre du projet VARAPE (2012-2014).

Nous constatons avec satisfaction la bonne compréhension que vous avez eue du projet et souhaitons néanmoins apporter, dans la présente, des éléments de réponse à certaines remarques.

Page 22 : vous vous étonnez de la composition floue du COPIL dans le dossier initial et ensuite. En fait, une liste a été établie dès le premier comité de pilotage qui rassemblait l'ensemble des acteurs techniques du projet, conviés à chaque comité de pilotage.

Page 23, paragraphe 7 : vous notez l'absence de CR du COPIL du 16 septembre 2014 ; ils sont présentés en annexe 1 (dans une version pré-définitive pour le CR).

Page 23, paragraphe 8 : vous constatez que le comité technique s'est peu mobilisé. En réalité, le comité technique a été remplacé par la cellule technique dont les activités sont décrites page 24 et qui s'est réuni plus d'une quinzaine de fois. Vous trouverez en annexe 5 quelques exemples de mails.

Page 26 : vous déplorez l'absence de CR et de liste d'émargement pour le premier séminaire de clôture du projet. Il n'y a effectivement pas eu de CR mais le diaporama de présentation, ainsi que la liste d'émargement sont en annexe 2. Ce premier séminaire de restitution du projet a eu lieu suite au dernier COPIL et sur le même lieu, avec les membres du projet. De fait, nous vous joignons le diaporama et la liste des présents au dernier COPIL également.

Page 28 : vous notez que le projet devait être présenté lors de trois congrès : 3R, EAAP Nantes 2013 et FEZ. Le projet l'a effectivement été, sous forme de poster pour l'EAAP, ainsi qu'une communication aux 3R 2014. Les programmes de ces colloques sont en annexe 3.

Par ailleurs, les nombreuses publications de nos partenaires dans lesquelles le projet VARAPE est mentionné, à l'issue ou en cours de projet, ont été rassemblées en annexe 4.

Enfin, nous souhaitons vous informer que le guide VARAPE ainsi que l'ensemble des productions (fiches rouges et bleues, analyse des verrous...) seront mises en ligne en accès direct début janvier 2018, si aucun partenaire ne le refuse (une demande leur a été adressée dans ce sens).

Avec nos meilleures salutations.



Joël Merceron

Directeur Général

ANNEXE 1

Mail d'ordre du jour et de CR du COPIL du 16 septembre 2014

<http://files.idele.fr/s4h9>

ANNEXE 2

CR et liste émargement du premier séminaire de clôture (et dernier COPIL)

<http://files.idele.fr/9fagdr4>

ANNEXE 3

Programmes des colloques EAAP Nantes 2013 et 3R 2014

<http://files.idele.fr/k5u6>

ANNEXE 4

Publications des partenaires du projet, mentionnant VARAPE

<http://files.idele.fr/2fc7aur>

ANNEXE 5

Exemple de mail de travail au sein de la cellule technique = comité technique

<http://files.idele.fr/73w5rll>

Annexe 4 : Liste des sigles utilisés

AAP	Appel à projet
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
APCA	Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
BDAPI	Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation (SDRICI)
CA	Chambre d'agriculture (éventuellement suivi du n° de département)
CASDAR	Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural
CERD	Centre d'études et de ressources sur la diversification
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
COFIL	Comité de pilotage
CORAM	Collectif des races de massifs
CPBR	Conservatoire du patrimoine biologique régional
CRAPAL	Conservatoire des races animales en Pays de la Loire
CREGENE	Conservatoire des ressources génétiques
CRRG	Centre régional de ressources génétiques
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche (MAAF)
ENSAIA	École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires
EPLEFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
ETP	Equivalent temps plein
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNB	Fédération nationale bovine
FNEC	Fédération nationale des éleveurs de chèvres
FNO	Fédération nationale ovine
FNPL	Fédération nationale des producteurs laitiers

IDELE	Institut de l'élevage
IFIP	Institut français du porc
INRA SAD	Institut national de la recherche agronomique, sciences pour l'action et le développement
ITAVI	Institut technique de l'aviculture
ITEB	Institut technique de l'élevage bovin
ITOVIC	Institut technique de l'élevage ovin et caprin
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt
ONVAR	Organisme national à vocation agricole et rurale
RPE	Races à petits effectifs
SDRICI	Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales (DGER)
TRAME	Tête de réseaux pour l'appui méthodologique aux entreprises
URGB	Union pour les ressources génétiques du Berry
VARAPE	Valorisation des races à petits effectifs par les circuits courts

Annexe 5 : Liste des textes de références

Article D653-9 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM)

Arrêté du 25 avril 2007 relatif au contrôle exercé par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux sur les organismes bénéficiaires des subventions financées par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural.

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant la liste des races des espèces bovine, ovine, caprine et porcine reconnues et précisant les ressources zoogénétiques présentant un intérêt pour la conservation du patrimoine génétique du cheptel et l'aménagement du territoire.

Arrêté du 6 juillet 2011 portant désignation des lauréats de l'appel à projet de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat pour l'année 2011.